



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Conseil Municipal du 17 juin 2024

INTRODUCTION :

Les comptes 2023 clôturent à 214,8 M€ dont 194,5 M€ consacrés aux projets et actions en faveur des Orléanais.

Dans un contexte de tension sur les prix de l'énergie (+1,5 M€), la revalorisation du point d'indice de rémunération et autres mesures impactant la masse salariale (+4,6 M€), et l'augmentation des taux d'intérêts (+1,3 M€), le budget de la Ville a bien résisté et dégage une épargne disponible de 18,9 M€.

Ceci est le résultat d'une gestion financière basée sur des fondamentaux toujours respectés et qui confèrent à la Ville des finances saines et résilientes.

Avec un volume d'investissements de 43,1 M€, 2023 est une année dynamique en termes de réalisations concrètes au service des habitants.

Parmi les investissements 2023, figurent notamment:

- 8,7 M€ pour l'aménagement urbain (y compris l'acquisition du bâtiment qui accueillera le conservatoire le temps des travaux de rénovation)
- 8,7 M€ pour le commerce avec la poursuite des acquisitions de cellules dans le cadre du projet de rénovation des halles châtelet
- 6,6 M€ pour l'espace public
- 4,7 M€ pour les écoles
- 3,9 M€ pour le sport et la jeunesse
- 3,4 M€ pour la culture et l'évènementiel

Avec un niveau d'endettement très maîtrisé (80 M€ et 2,8 ans de capacité de désendettement), la Mairie préserve ses capacités à investir.

Ainsi, en 2023 comme les vingt dernières années, les comptes détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion sont respectés et que sa gestion saine permet à Orléans de pouvoir répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

Michel MARTIN,

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES.....	4
I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais	4
1. La priorité donnée à l'éducation	4
2. Le programme de réussite éducative	5
3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse	5
4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	6
5. Le soutien de la pratique sportive.....	8
6. La modernisation du service public.....	10
7. La participation citoyenne et la vie des quartiers	12
8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	13
9. Les pouvoirs de police sanitaire	16
II – La gestion et l'embellissement de l'espace public	17
III – La transformation des quartiers	18
IV – Le soutien à l'emploi et au commerce	20
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	21
I – La culture vecteur d'attractivité	21
II – La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire	23
III – Les principaux évènements et animations 2022.....	24
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	27
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques	30
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses	30
II- Présentation consolidée des équilibres financiers.....	32
PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	33
I – Les recettes de fonctionnement	34
II – Les dépenses de fonctionnement.....	41
III – L'autofinancement	46
IV – Les dépenses d'investissement et leur financement.....	47
PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES	50
Annexe : Principaux investissements réalisés en 2022, par politique publique :	51

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2023, le budget total de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 33,3 M€.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 29,4 M€ : elles intègrent les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (temps d'activités périscolaires, aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en faveur de l'éducation et des centres de loisirs comprennent notamment :

- les charges de personnel : 20,7 M€,
- la participation de la Mairie au coût de la restauration scolaire : 3,619 M€,
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé : 1,373 M€,
- les dépenses courantes des centres de loisirs : 0,987 M€, en diminution en raison de l'arrêt de la prestation assurée par Anim'Orléans reprise en régie à partir du 1^{er} juillet 2023,
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,540 M€,
- les fournitures et manuels scolaires : 0,372 M€,
- le transport collectif : 0,224 M€.

En investissement, 3,9 M€ ont été consacrés au financement des rénovations et équipements dans les écoles orléanaises dont :

- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires : 0,779 M€,
- la poursuite de l'aménagement des cours d'école : 0,642 M€,
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,528 M€,
- les travaux de rénovation et d'aménagement dans des salles d'école : 0,480 M€,
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs pour 0,326 M€, la modernisation de l'équipement informatique des écoles pour 0,093 M€, les dépenses dans le cadre du déploiement du plan numérique en élémentaire pour 0,056 M€,
- les travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaires : 0,245 M€,
- la fin de la réhabilitation de l'école élémentaire René Guy Cadou : 0,169 M€,
- les travaux de menuiserie de l'école Guernazelles : 0,135 M€,
- les travaux de toiture de l'école Pasteur : 0,116 M€,
- les travaux de toiture de l'école Lavoisier : 0,113 M€,
- les travaux d'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien collège Bolière : 0,097 M€,
- les travaux de menuiserie de l'école Charles Pensée : 0,085 M€.

Comme les années précédentes, les dépenses et recettes liées aux repas servis dans les collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret et intégrées au contrat de restauration scolaire (2,559 M€) sont comptabilisées en opérations pour compte de tiers.

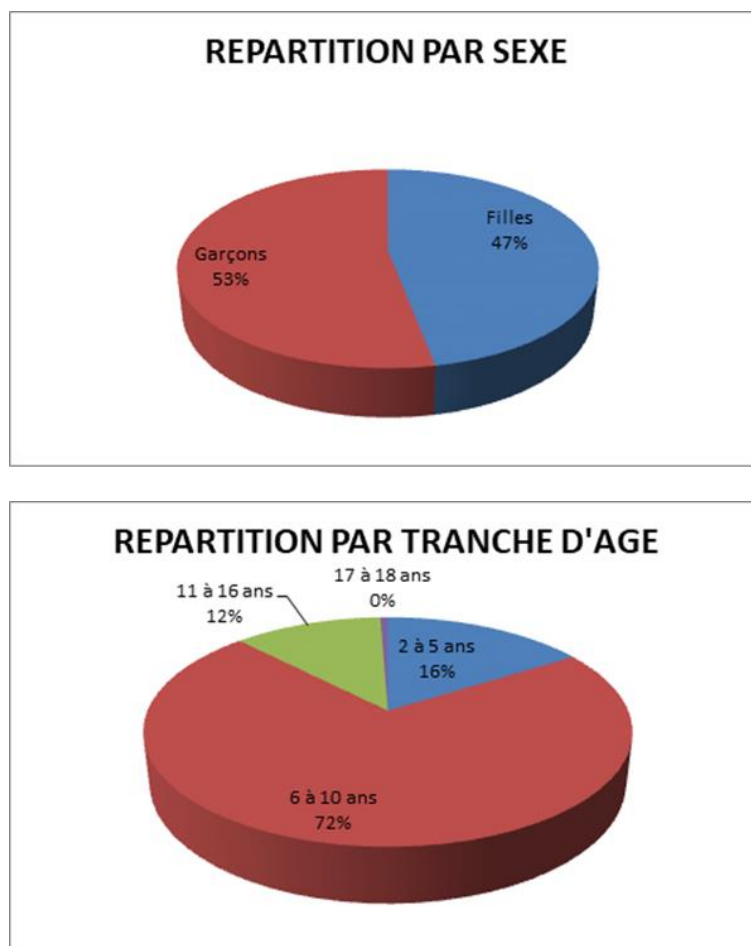
2. Le programme de réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

En 2023, les dépenses consacrées à la réussite éducative (CCAS et Ville) représentent 0,420 M€, (dont 0,016 M€ à la charge de la Ville, la subvention du CCAS ayant été supprimée suite aux recommandations de l'audit de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Dans le cadre de ce dispositif, 511 enfants (dont 36% de nouveaux enfants) et leur famille (414) ont pu bénéficier d'un suivi individuel. 88% des enfants accompagnés ont entre 2 et 10 ans.



3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse

Dans le prolongement de la prévention et de la réussite éducative, la Mairie déploie aussi de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2023, un budget de 4,6 M€ y compris les frais de personnel (dont 4,433 M€ et 0,125 M€ d'investissement) a été consacré à la politique en faveur de la jeunesse.

La progression du budget de fonctionnement par rapport au CFU 2022 est due à la reprise en régie de l'animation sociale au 1^{er} juillet 2023 compensée par une diminution de la subvention versée à l'association Anim'Orléans.

Ce budget complète celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2023, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse a été poursuivi, notamment le Festival Hip Hop (0,036 M€), la soirée jeunes talents (0,016 M€) et Orléans Mouv' (0,011 M€).

Les subventions de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1,728 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

L'association Anim'Orléans a bénéficié en 2023 d'une subvention de 1,210 M€ compte tenu de sa reprise en régie par la ville d'Orléans à partir du 1^{er} juillet 2023 et en conséquence de la diminution de la subvention initialement prévue au budget 2023, et 0,075 M€ d'équipements (0,050 M€ via une subvention et 0,025 M€ de dépenses d'équipement prises en charge par la Ville).

Le coût de fonctionnement suite à la reprise en régie de l'animation sociale pour le second semestre 2023 s'élève à 2,439 M€ y compris charges de personnel. Le montant des recettes perçues au titre de cette compétence s'établit à 1,304 M€, soit un montant supplémentaire net de 1,135 M€ compensé par la diminution de la subvention versée à Anim'Orléans.

en K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Subventions	3 099	3 233	3 178	2 963	1 728
dont Anim'Orléans	2 570	2 570	2 570	2 420	1 210
autres subventions	529	663	608	543	518

Enfin, les bourses et prix dans le cadre de projets pour les jeunes, la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse et le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ont représenté respectivement 0,015 M€ (dont 0,005 M€ pour la soirée jeunes talents), 0,045 M€ et 0,009 M€.

En investissement (0,051 M€), les principales dépenses ont concerné l'entretien des bâtiments jeunesse.

4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2023, les dépenses de la Mairie consacrées à l'action sociale, à la santé et au handicap s'établissent à 24,7 M€ (dont 12,2 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

LE SOUTIEN APORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX :

L'année 2023 reste marquée par la période de gestion de l'accueil de réfugiés ukrainiens et la gestion du péril de la rue de Bourgogne. On soulignera encore l'adaptation des services pour préserver les liens avec les usagers.

Les subventions de fonctionnement versées en 2023 (9,388 M€) concernent :

- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale en progression de 0,200 M€ (8,943 M€),
- les subventions versées aux associations (0,445 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social comme La vie devant Soi (0,100 M€), le Relais Orléanais (0,100 M€), la Fédération de Foyers Clubs Seniors (0,045 M€), l'AHU (0,043 M€), les Restos du Cœur (0,040 M€) et l'association de la crèche parentale des P'tits Moufflets (0,037 M€).

En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Total Politique sociale - subventions	8,693	8,835	9,045	9,235	9,388
dont C.C.A.S.	8,193	8,343	8,543	8,743	8,943
dont C.C.A.S. réussite éducative	0,048	0,048	0,048	0,048	0
Total CCAS	8,241	8,391	8,591	8,791	8,943
dont autres bénéficiaires	0,452	0,444	0,454	0,444	0,445

La subvention allouée au CCAS par la Mairie a permis de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles orléanaises, et notamment :

- la politique Petite Enfance (10,567 M€ y compris dépenses de personnel), et ses structures situées dans tous les quartiers, pour l'accueil des tout-petits. En 2023, les structures petite-enfance ont accueilli 1 283 enfants, représentant 922 538,08 heures d'accueil,
- la politique de solidarité et d'action sociale (1,447 M€ y compris dépenses de personnel), avec notamment :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (103 familles accueillies soient 261 personnes) et l'attribution d'aides facultatives,
 - l'accompagnement des personnes, dans le cadre de la convention avec le Département du Loiret a pris fin le 30 mars 2023,
 - la domiciliation administrative des personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe, 1153 domiciliations actives au 31 décembre 2023 contre 1105 au 31 décembre 2022,
 - l'instruction de 234 dossiers d'aide légale,
- la politique des Aînés (3,157 M€ comprenant notamment l'exploitation des deux résidences autonomie et les frais de personnel) :
 - le volet hébergement, avec l'accueil de 124 résidents au 31 décembre 2023, l'accueil des aînés et de leurs aidants au Centre Local d'Information et de Coordination (3 456 personnes accueillies en 2023 et 427 visites à domicile),
 - 99 animations ont été réalisées en 2023,
 - les services de téléassistance avec 549 abonnés dont 503 à domicile,
 - le portage des repas à domicile pour 303 bénéficiaires à domicile soit 117 167 repas servis,
- la politique de prévention de la Santé (0,217 M€ y compris les dépenses de personnel),
- l'animation de la politique en faveur du handicap en coordination avec les associations (0,043 M€ y compris les dépenses de personnel),
- la politique de carrefour des parents et de réussite éducative (0,780 M€ y compris les dépenses de personnel).

Fonctionnement du CCAS - Recettes réelles en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Total Fonctionnement	13,932	14,411	14,836	15,095	15,851
Evolution Indiciaire base 100 en 2009	103	107	113	115	117
Subvention de la ville	8,241	8,391	8,543	8,743	8,943
Part de financement de la Ville	59,2%	58,2%	57,6%	57,9%	56,4%

LA POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé pour favoriser leur installation.

La Mairie est un acteur du maillage médico-social sur le territoire à travers sa participation au contrat local de Santé Publique et conseil local en santé mentale en lien avec un certain nombre de communes de la Métropole.

Les actions développées par la Mairie d'Orléans visent à répondre à l'enjeu majeur que constitue la question de la démographie médicale : ouverture de la MSP dans le quartier Saint Marceau début 2020, ouverture de la Maison de Santé Madeleine Brès dans le quartier Madeleine en 2021, et les actions pour la création du centre de santé rue A Gault.

Les dépenses 2023 (0,718 M€) ont ainsi principalement concerné le centre de santé de la rue A. Gault avec 0,312 M€ d'investissements, les dépenses liées au protocole de la faculté de médecine Zagreb (0,133 M€), l'installation de médecins (0,102 M€), la gestion des Maisons de Santé (0,054 M€), ainsi que les subventions aux autres associations (0,066 M€).

LA POLITIQUE HANDICAP

Dans le cadre de la politique Handicap, 0,242 M€ ont été consacrés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux, 0,007 M€ ont été versés aux associations, 0,013 M€ ont été consacrés à la poursuite du projet ACCEO qui facilite l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

Par ailleurs, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans s'établit à plus de 6 %.

5. Le soutien de la pratique sportive

La politique sportive de la Mairie d'Orléans a pour objectif de promouvoir et développer la pratique sportive, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social. Elle s'attache ainsi à accompagner le développement d'actions sur différents axes : parcours d'excellence sportif, rayonnement et attractivité du territoire, bénévolat, sport féminin, pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap, sport santé et bien-être, sport citoyen et environnement.

En 2023, les dépenses en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établissent à 14,7 M€ : 11,1 M€ en fonctionnement (dont 4,5 M€ de frais de personnel, 6,4 M€ de fonctionnement courant et 0,129 M€ au titre des frais financiers du PPP gymnase Georges Chardon), et 3,7 M€ d'investissement.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement concernant le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau, ainsi que des équipements sportifs d'intérêt métropolitain (patinoire et Parc de Loire – Base de loisirs de l'île Charlemagne) ont été transférées le 1^{er} janvier 2019 à Orléans Métropole.

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

En 2023, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec une dépense de 2,655 M€ qui comprend :

- les subventions versées aux clubs sous contrat d'objectifs (2,031 M€),

- les subventions versées aux clubs, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,261 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,278 M€),
- les subventions ponctuelles (0,084 M€) pour des manifestations exceptionnelles organisées par des clubs.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations auprès d'Orléans Loiret Basket (0,238 M€) et de la SASP USO Foot (0,091 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket pour la dernière année compte tenu de son déménagement à CO'met et 0,088 M€ de la SASP USO Foot).

Depuis 2019, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

En K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
TOTAL des subventions versées	2261	2408	2169	2142	2655
évolution n/n-1	-34,7%	6,5%	-9,9%	-1,2%	23,9%
dt USO Foot	139	139	10	59	39
dt USO Judo	342	355	337	337	337
dt Rugby Club d'Orléans	180	220	170	155	155
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique	224	223	223	225	225

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- Les charges d'exploitation et la contribution versée au délégataire qui exploite l'O (1,156 M€),
- Les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source (0,256 M€) en baisse importante. En effet, suite au passage d'un avenant avec l'exploitant, les dépenses d'électricité sont dorénavant directement payées par la ville, le coût étant plus intéressant que celui qui était refacturé par l'exploitant,
- L'entretien et la maintenance des autres équipements sportifs (0,249 M€),
- Les dépenses de fluides des autres équipements sportifs (0,239 M€),
- Les fournitures et petits équipements (0,264 M€),
- Les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,283 M€ dont 0,129 M€ au titre des frais financiers).

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et « Orléans Vous Coach », les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...), ainsi que les revenus et loyers issus de l'utilisation des équipements sportifs pour 0,972 M€ dont 0,384 M€ dans le cadre de l'exploitation du centre aqualudique l'O.

De plus, depuis le transfert en 2019 des équipements sportifs d'intérêt métropolitain à Orléans Métropole, une recette de mise à disposition de services a été perçue par la ville pour 0,181 M€. Cette recette vient compenser les charges de personnel des agents mis à disposition.

En 2023, Orléans a poursuivi l'accompagnement de l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville. Ces dépenses ont représenté 0,593 M€ et ont concerné : Le Grand Prix de sabre, l'Open de tennis d'Orléans, l'Open international 3X3 de basket, les Masters de badminton, la course des 3 ponts, 2 tournois Elite UEFA U19 de football, un tournoi U19 de préparation à La Coupe du Monde de Basketball, la Finale de Coupe de France féminine de football (PSG vs Lyon) et des animations dans le cadre du label terre de jeux.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023 (3,7 M€)

Les principaux projets d'investissement ayant fait l'objet de dépenses en 2023, dans le cadre de la politique sportive concernent :

- la poursuite des travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments sportifs (0,725 M€),
- la reprise du terrain synthétique du parc des montées (0,550 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation du gymnase Gaston Couté (0,297 M€),
- les charges d'investissement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,277 M€),
- le renouvellement des équipements sportifs (0,255 M€),
- des travaux de remise en état de divers équipements (0,804 M€),
- les travaux de rénovation (notamment système arrosage, clôture) du site de l'île Arrault (0,243 M€),
- la reprise du terrain d'entraînement au stade omnisports (0,216 M€),
- des subventions pour les dépenses d'investissement des clubs (0,105 M€),
- la création ou la rénovation de terrains de sports de proximité (0,081 M€).

6. La modernisation du service public

La Mairie d'Orléans a poursuivi sa démarche d'innovation et de développement des usages numériques pour faciliter le quotidien des Orléanais et renforcer le rayonnement et l'attractivité de son territoire.

Dans la perspective de développer un territoire connecté et durable, la Mairie d'Orléans a mis en œuvre un réseau de capteurs connectés sur l'espace public dans différents domaines, à titre expérimental, pour mesurer et suivre en temps réel la biodiversité (0,041 M€), la prévention pollinique (0,028 M€), l'exposition aux ondes électromagnétiques (0,022 M€) et la qualité de l'air (0,016 M€).

Orléans a mis en service la première solution numérique d'accessibilité inclusive, déployée à l'échelle d'une ville, afin de permettre à toute personne, quel que soit son handicap, grâce à des profils adaptés, d'avoir accès aux informations pratiques d'une quarantaine de sites différents à partir de l'application Audiospot (0,078 M€).

Orléans a apporté son soutien à l'association OREGAMI qui a pu s'installer dans des locaux en centre-ville et créer le premier club dédié à l'e-sport sur Orléans (0,030 M€). Orléans a soutenu le CRIJ pour son tiers-lieu Infolab qui aide les jeunes entrepreneurs à mener leurs projets numériques (0,015 M€).

En matière d'aménagement numérique en très haut débit, la Ville a suivi le déploiement du réseau de fibre optique de l'Opérateur d'infrastructure Orange, en veillant à la qualité des espaces publics, pour atteindre 86 % de logements raccordables à la fibre. Sur Orléans plus de 95% des logements sont éligibles à une offre THD (fibre, câble). Orléans a poursuivi la modernisation de son service d'accès au Wi-Fi public et a équipé en borne Wi-Fi la maison des associations en centre-ville (0,008 M€), pour offrir un accès gratuit à Internet.

Face à la multiplication des antennes de téléphonie mobile devant diffuser la 5G, la Ville a maintenu son service de mesure gratuite d'exposimétrie aux habitants. Ce service permet de rassurer les riverains inquiets d'un projet à proximité de leurs domiciles, de faire de la pédagogie sur le fonctionnement des ondes, et d'alimenter en parallèle l'observatoire des ondes de la Ville.

Enfin, les cinq web caméras à vocation touristique offrant une vue panoramique depuis le Beffroi, la Place du Martroi, les quais de Loire, la cathédrale et le parc floral ont été maintenues. Très prisées par les médias nationaux, les images sont visibles en direct et gratuitement sur le site Internet de la Ville et celui de l'Office de tourisme. Ce service est suivi en temps réel et comptabilise plus de 229 000 vues depuis leur mise en place.

Le portail d'open data a été maintenu pour poursuivre la publication de nouveaux jeux de données pour consulter facilement l'offre associative, l'offre de transport et la cartographie des points d'intérêt sur la biodiversité et les producteurs locaux.

7. La participation citoyenne et la proximité

La proximité est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Mairie d'Orléans. Cela passe, entre autre, par la co-construction de la Ville, l'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et l'animation des quartiers.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Depuis plus de 20 ans, la collectivité implique les citoyens dans les projets de la Ville, que ce soit au travers de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de ballades urbaines ou d'actions des Conseils Consultatifs de Quartier. En 2017, elle a été l'une des 20 villes pionnières à proposer un budget participatif.

Avec une volonté affichée d'impliquer encore davantage les orléanais dans la décision et l'élaboration des politiques publiques, une nouvelle charte de la participation citoyenne a été adoptée à l'unanimité en octobre 2020. Aux conseils de quartier revisités appelés « Orléans proximité », elle ajoute la possibilité pour les habitants de participer aux commissions de la Ville et de soumettre des questions au Conseil Municipal. Les forums de quartier permettant aux habitants d'échanger avec les services et élus ont par ailleurs remplacés les assemblées générales de quartier moins interactives.

En 2023, le budget de fonctionnement dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,078 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants avec notamment la deuxième édition des forums de quartier et le lancement de la cinquième édition du budget participatif,
- d'accompagner les animations de quartiers avec la deuxième édition de l'évènement « Orléans Ville Propre » élargie à 5 quartiers, la poursuite de la distribution des branches de sapin dans les 6 quartiers, mais aussi une nouvelle édition de « la Bascule fait son Montmartre »,
- de soutenir financièrement les associations et comités des fêtes qui contribuent par leurs nombreuses actions et manifestations à animer les quartiers.

Le budget d'investissement (0,142 M€) a quant à lui permis de finaliser les aménagements de la quatrième édition du budget participatif, tels que l'aire de détente intergénérationnelle à la Source et d'initier certains projets de la dernière édition.

LA PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

Les mairies de proximité, présentes au cœur des 6 quartiers d'Orléans, assurent l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité, traitent l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole, et contribuent au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...). En 2023, un budget de (0,007 M€) a permis de financer leur fonctionnement.

Un budget est par ailleurs dédié à la réalisation de petits travaux permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants et répondant à leurs demandes exprimées auprès des mairies de proximité. Ces travaux vont de l'aménagement d'aires de jeux, à la mise en accessibilité de l'espace public, ou à la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement.

Les dépenses dédiées à la réalisation de ces projets se sont établies à 0,629 M€.

Enfin, 0,563 M€ ont également été consacrés aux travaux de rénovation de la toiture et du hall d'accueil de la Mairie de proximité de l'Est et de la Médiathèque afin d'améliorer les conditions de travail des agents mais aussi les conditions d'accueil des usagers.

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 15 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

Les dépenses consacrées à ces marchés s'établissent en 2023 :

- En investissement à 0,060 M€ pour l'installation et le remplacement de bornes d'alimentation électrique.
- En fonctionnement à 0,024 M€ (principalement des dépenses d'énergie 0,020 M€)

Après une baisse des recettes en 2020, liée à la gratuité des droits de place appliquée lors de la période de confinement de mi-mars à mai 2020, les recettes 2023 s'élèvent à 0,373 M€. Elles continuent à progresser par rapport à 2022 (0,321 M€) et 2021 (0,311 M€) et dépassent désormais le niveau de 2019.

LA VIE ASSOCIATIVE (0,114 M€ en dépenses et 0,037 M€ en recettes)

Concernant les associations, la Mairie a tenu tout particulièrement à soutenir l'activité de son tissu associatif qui participe très activement à l'animation de la ville.

La manifestation Rentrée en Fête, réunissant près de 40 000 visiteurs et près de 550 associations le 10 septembre 2023 pour son 20^{ème} anniversaire. Les températures caniculaires de cette journée ont limité les activités proposées sur la journée mais le public a répondu présent surtout en matinée (0,089 M€).

Les deux Maisons des Associations et l'Espace Olympe de GOUGES ont enregistré un volume total de 27 406 heures dont :

- 13 216 heures à la Maison des Associations de Centre-Ville (11 837 heures en 2022 soit une augmentation de près de 1 400 heures),
- 7 397 heures à la Maison des Associations de La Source (quasiment identique à 2022),
- 6 793 heures à l'Espace Olympe de Gouges (augmentation de 500 heures par rapport à 2022).

Une augmentation globale de fréquentation : les trois établissements ont compté 27 406 heures de fréquentation en 2023 contre 25 806 heures en 2022 soit 1 600 heures d'augmentation).

Festiv'Assos s'est déroulé le 17 juin 2023 sur la place Ernest Renan à Orléans la Source, réunissant plus de 50 associations et a accueilli environ 800 personnes sur la journée.

8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

En 2023, les dépenses de Tranquillité publique se sont élevées à 9,071 M€ :

- 7,965 M€ en fonctionnement, dont 7,617 M€ de frais de personnel, le solde (0,348 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale et notamment :
 - L'entretien des caméras de surveillance et des caméras piétons (0,083 M€)

- L'acquisition de vêtements de travail (0,079 M€)
 - L'entretien des véhicules (0,021 M€)
 - L'acquisition de fournitures diverses, de nourriture pour les chiens, frais de pension des chevaux, honoraires de vétérinaire et de maréchalerie (0,027 M€)
 - La maintenance des équipements (0,046 M€)
 - L'acquisition de fournitures et d'équipements pour l'armement des policiers municipaux, et location du stand de tir (0,018 M€)
 - La formation des policiers municipaux (0,025 M€)
 - La prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'Ivresse Publique Manifeste (0,009 M€) (avec une recette associée de 0,007 M€).
- 1,106 M€ en investissement déclinés sur les projets suivants :
 - La sécurisation des bâtiments publics (0,496 M€),
 - La poursuite de l'installation et du renouvellement des équipements de vidéo-protection (0,277 M€),
 - Le renouvellement des véhicules (0,227 M€) et les grosses réparations (0,040 M€),
 - Les équipements techniques des équipes (0,038 M€),
 - La relocalisation de la police municipale (0,015 M€),
 - Le renouvellement en radiotéléphonie (0,014 M€).

LE DISPOSITIF CITE EDUCATIVE

Ce label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

En 2023, ce dispositif a représenté 0,034 M€ en dépenses dont 0,008 M€ d'investissement.

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

Le Service Educatif de Prévention (SEP) met en œuvre l'action de Prévention Spécialisée métropolitaine sur les villes de St Jean de Braye, St Jean de la Ruelle, Fleury les Aubrais et Orléans. 14 éducateurs interviennent depuis les pôles territoriaux Est, Ouest et Sud, installés sur ces villes dans des locaux dédiés. L'un de ces éducateurs intervient en direction des jeunes des autres communes de la métropole.

D'autres intervenants viennent compléter les équipes (psychologues, art thérapeutes, encadrants de chantiers ...), prestataires ou vacataires.

En 2023, 728 jeunes ont été accueillis par le Service Educatif de Prévention.

- 347 jeunes âgés de moins de 16 ans, dont 164 bénéficiaires du dispositif PASSERELLE, dans le cadre d'exclusions temporaires, définitives, ou de parcours dérogatoires et de la classe ARC.
- 381 jeunes âgés de plus de 16 ans, dont 83 bénéficiaires du dispositif PLATEFORME, par les chantiers éducatifs.

L'Atelier technique

L'Atelier technique est désormais un outil majeur de l'action de Prévention Spécialisée, pour soutenir principalement la construction de nos relations éducatives avec les collégiens. L'ambiance Ateliers sert de « tiers » dans la relation et nous permet de rejoindre un axe fort de notre pratique, « le faire avec ». L'équipe éducative s'y est installée pour rencontrer une large part de son public, y compris les parents. La mécanique-vélo y est très présente, pour de la réparation, du recyclage, mais l'Atelier est aussi le support à d'autres activités (cuisine, échecs, médiation animale...).

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Initié par la Mairie d'Orléans en 2004 et considéré comme un dispositif essentiel de prévention, le Carrefour des Parents, porté par le CCAS, propose aux parents des temps d'échange et de partage avec chacun de leurs enfants en présentiel ou en distanciel autour de thématiques d'actualité énoncées par les parents.

En 2023, les dépenses pour le fonctionnement du dispositif sont de 0,100 M€ (frais de personnel compris). 1 536 parents ont été rencontrés dont 399 au cours de 81 réunions mensuelles.

Une lettre mensuelle d'informations, pour rester en contact avec les parents, a été créée en septembre 2021 et compte à ce jour 2 000 abonnés. Son contenu en plus du programme des réunions aborde sous différents formats (vidéo, conseils lectures, liens etc...) un sujet de parentalité.

24 personnes ont été accueillies par la permanence psychologique par téléphone ou en présentiel et 118 parents rencontrés lors des présentations du dispositif dans 7 écoles maternelles ou primaires.

LE DISPOSITIF DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif.

En 2023, 77 personnes sous-main de justice ont été accueillies au sein de notre collectivité pour un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation avec un montant total de 1 783 heures.

- 46 adultes nous ont été orientés par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) avec un montant de 1 075 heures réalisées.
- 31 jeunes nous ont été orientés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) avec un montant de 708 heures réalisées :
 - 15 jeunes dans le cadre de TIG,
 - 7 jeunes en stage de citoyenneté,
 - 9 jeunes en module de réparation.

Il s'agit d'une alternative au passage au tribunal, aux poursuites judiciaires, homologuée par le Procureur de la République pour les **contraventions et délits de faible gravité**. (Articles L 2212-1 et L 2212-5 du CGCT, Lois n°2 006-396 du 31 mars 2006 et n°2007-297 du 5 mars 2007, Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007, art 44-1 du code de procédure pénale, Articles R 15-33-29-3 et R 15-33-61 et R15-33-66 du code de procédure pénale).

La police municipale, suite à certaines infractions propose au contrevenant, le paiement d'une amende ou la réalisation d'un Travail Non Rémunéré, dans un délai imparti.

Si l'amende est réglée ou les heures réalisées, l'action pénale est éteinte et l'infraction n'est pas inscrite au casier judiciaire.

La Mairie d'Orléans a choisi de mettre en œuvre cette sanction à l'encontre des personnes qui commettent des actes d'incivilités sur la voie publique :

- Vol de fleurs dans les parterres,
- Jets de papier au sol,
- Dépôt sauvage d'ordures ménagères...

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-relais complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 21 agents.

- 414 familles ont bénéficié d'un accompagnement, soient 511 enfants. 82 ont entre 2 et 6 ans, 366 entre 7 et 11 ans, 3 entre 12 et 16 ans.
- Ce sont 260 couples avec enfants, 76 familles monoparentales, 60 familles séparées ou divorcées, 18 familles recomposées.
- Ces familles sont situées pour 41,54 % dans le secteur de la Source, pour 18,84 % dans le secteur du centre-ville, pour 17,63% dans le secteur de l'Argonne, pour 12 % dans le secteur de Saint Marceau et pour 10% dans le secteur Blossières-Murlins.
- 89% des situations sont en évolution positive en rapport aux objectifs d'accompagnement, 7% des situations restent sans suite.

9. Les pouvoirs de police sanitaire

La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,399 M€ en 2023.

En 2023, 243 plaintes ont été instruites dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 332 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la lutte contre l'habitat indigne, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 147 plaintes ont été instruites en 2023, pour la détection et la résorption des logements indignes et 22 autres demandes en matière d'habitat-logement ont été également traitées pour un montant de dépenses de 0,028 M€.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 9 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 41 dossiers ont été ouverts en 2023. Au 31 décembre 2023, 47 dossiers étaient encore actifs, 7 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année grâce à un travail soutenu de relance des propriétaires et d'incitation à la réalisation de travaux de mise en sécurité, pour un montant de dépenses de 0,015 M€. A cet effet, 1 arrêté de mise en sécurité d'urgence et 2 arrêtés de mise en sécurité (procédure classique) ont été pris.

Des travaux d'office ont également été réalisés sur une adresse suite à une procédure de mise en sécurité.

II – La gestion et l'embellissement de l'espace public

Avec le transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole en 2017, les compétences gérées par la Mairie regroupent aujourd'hui les périmètres suivants : parcs et jardins, fleurissement, pavoisement et illuminations.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Les dépenses 2023 pour la gestion de l'espace public s'établissent à 4,522 M€ (hors frais de personnel).

Les charges de fonctionnement (0,742 M€) comprennent notamment :

- Les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces publics dans les parcs et jardins (0,481 M€) dont, le remboursement à la métropole des frais d'entretien des espaces verts municipaux (0,095 M€), l'entretien des aires de jeux (0,030 M€) et les dépenses liées au concours international de roses (0,015 M€),
- L'éclairage (0,131 M€) correspondant principalement à la pose des décorations de Noël (0,124 M€) et à la consommation électrique (0,007 M€),
- L'acquisition d'équipements, les fournitures et diverses dépenses pour la régie (0,039 M€),
- Les charges liées à l'occupation du domaine public (0,049 M€ dont 0,021 M€ d'annulation de titres de recettes de 2022),
- L'entretien des fontaines (0,040 M€).

Les recettes de fonctionnement (0,992 M€) sont essentiellement constituées de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (0,431 M€) et des redevances d'occupation du domaine public (0,534 M€).

En investissement, les dépenses (3,780 M€) ont concerné principalement :

- La poursuite de l'aménagement du parc du Sanitas (1,284 M€) ;
- Les fonds de concours pour les travaux de voiries des rues de Vaucouleurs, Saint Marceau, Vapereau (1,027 M€) ;
- L'achat de végétaux et le fleurissement (0,250 M€) ;
- La sécurisation du parc Léon Chenault (0,205 M€) ;
- La création et la réparation d'aires de jeux (0,178 M€) ;
- L'enfouissement des réseaux d'une portion des rues Gambetta à SJDLR/Orléans et Brise Pain à Orléans (0,172 M€) ;
- L'acquisition de véhicules métiers (0,120 M€) ;
- L'enfouissement des réseaux rue des Fusillés 1940 1944 (0,110 M€) ;
- La plantation d'arbres sur le patrimoine resté communal (0,107 M€) ;
- L'acquisition d'équipements pour le centre de production (0,063 M€) ;
- L'aménagement et les équipements du jardin des plantes (0,033 M€) ;
- La mise en lumière du centre-ville (0,010 M€).

Les dépenses 2023 comprennent également le remboursement par la ville des personnels qui lui sont mis à disposition par Orléans Métropole pour la gestion de la partie restée communale des espaces verts (2,047 M€).

LE STATIONNEMENT

○ EXPLOITATION ET GESTION DU STATIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (1,019 M€) concernent essentiellement la rémunération d'Orléans Gestion dans le cadre de la DSP stationnement sur voirie (0,946 M€) et les frais de gestion des forfaits post stationnement (FPS) pour 0,058 M€.

Les recettes de fonctionnement se sont établies à 3,547 M€ en 2023 contre 2,656 M€ pour l'année 2022.

Ces recettes correspondent principalement :

- au stationnement sur voiries pour 3,165 M€ contre 2,402 M€ en 2022 en lien avec l'évolution des tarifs pour les abonnés au 01/09/2022 (5%) et de l'élargissement de la plage horaire de stationnement payant. A noter également l'enregistrement en 2023 d'une recette au titre de 2022 pour 200 K€ ;
- au remboursement des frais post stationnement par Orléans Métropole à hauteur de 0,378 M€ contre 0,251 M€ en 2022 ;
- à des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 0,164 M€.

En investissement, les dépenses (0,067 M€) concernent principalement des études de stationnement (0,053 M€).

○ DEPENALISATION DU STATIONNEMENT

La dépenalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement (FPS) dont la Mairie assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement soient reversées à la Métropole. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

Les comptes 2023 intègrent également les flux relatifs à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement) :

- 0,312 M€ de dépenses de gestion des FPS remboursées par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.
- 0,490 M€ de recettes issues des forfaits post-stationnement reversée à Orléans Métropole

III – La transformation des quartiers

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain s'est poursuivie en 2023 dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville a été réaffirmée au travers des grandes actions suivantes :

○ QUARTIER CENTRE VILLE

En 2023, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit : 36 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement. 0,639 M€ de subventions versées ont généré 1,35 M€ d'activité économique. Désormais, ce sont 1 376 façades qui ont été rénovées dans le cadre de cette opération.

- **PROJET CENTRE VILLE**

0,009 M€ ont été mandatés pour une étude historique et des études de dendrochronologies.

- **DIVERSES ZAC :**

0,010 M€ de travaux ont été réalisés pour des interventions sur diverses zones d'aménagement urbain ainsi que des recherches de pollution de sites dans le cadre de l'AMO pollution.

- **QUARTIER CARMES MADELEINE**

ZAC Carmes Madeleine : 0,800 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à la ZAC.

- **QUARTIER NORD EST**

Parc de l'Etuvée : 0,220 M€ ont été consacrés à l'aménagement de l'entrée du parc.

- **QUARTIER NORD-OUEST**

Projet Sanitas : 0,047 M€ pour le solde des travaux de voirie liés à l'aménagement des abords du Relais Orléanais (mise en place d'un portail et d'une clôture, branchement ENEDIS)

- **QUARTIER SUD LOIRE**

Résidence Dauphine : 0,128 M€ liés aux travaux de clôture du terrain et de démolition des pavillons des 106 et 108 rue des Anguignis, permettant la création d'une voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et les abords du groupe scolaire Bénédicte Maréchal, ainsi que pour les travaux de plantations, de finition de trottoirs et d'extension de réseau rue des Jacinthes et d'aménagements complémentaires sur le secteur Dauphine.

- **ZAC JARDIN DU VAL OUEST**

1,200 M€ ont été versés par la Ville à l'aménageur (SEMDO) au titre de sa participation à la ZAC.

- **OPERATION CLOS DE LA SOURCE**

0,081 M€ dans le cadre d'une étude liée à recherche de pollution du site

FONCIER AMENAGEMENT

En 2023, les acquisitions foncières ont représenté 5,011 M€ correspondant notamment au deuxième versement du prix pour l'acquisition des locaux de la Caisse d'Epargne (0,650 M€), l'acquisition des locaux à usage de bureaux au sein de l'espace Saint-Marc (4,079 M€) ainsi que l'acquisition amiable d'une parcelle au 13 bis rue de la Borde (0,012 M€) et une préemption pour réserve foncière d'un bien situé 36 rue Vieille Levée (0,209 M€).

Les cessions ont représenté un montant total de 0,358 M€ au titre des parcelles situées Clos de la Motte et du bâtiment situé 17 rue du Petit Chasseur.

Il est toutefois précisé que d'autres acquisitions foncières sont imputées sur les budgets d'autres politiques publiques (préemptions et acquisitions de locaux dans les Halles Châtelet et Rives de Loire).

SERVICE ARCHEOLOGIQUE

Le service archéologique se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville et ses aménageurs mais aussi par des opérateurs privés.

En 2023, 0,242 M€ ont été dépensés et concernent principalement des travaux de terrassement, du matériel et outillage dans le cadre des diverses opérations de diagnostics et des fouilles.

Des recettes impactées ont également été perçues pour un montant de 0,300 M€, comprenant

notamment la redevance archéologique pour les diagnostics de l'année précédente, la facturation des fouilles réalisées pour le compte de la Semdo (HPM).

DROIT DES SOLS

Dans le cadre de la convention passée avec huit autres communes de la métropole dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols, celles-ci ont remboursé à la Ville 0,119 M€ (salaires et frais divers).

Par ailleurs, 0,051 M€ ont été versés au titre de la participation pour raccordement ERDF.

IV – Le soutien à l'emploi et au commerce

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2023 ont permis de poursuivre le soutien financier à l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

LE SOUTIEN AU COMMERCE (9,519 M€)

En 2023, la Ville d'Orléans poursuit son accompagnement auprès des commerçants et artisans.

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'Orléans de conduire les actions suivantes :

- Soutenir la commercialisation, rechercher de nouvelles enseignes et des investisseurs,
- Animer le centre-ville et les différents quartiers : braderies, évènements, course de garçons de café, fête du tri, etc.
- Soutenir les actions des commerçants en soutenant l'association des Vitrines d'Orléans,
- La ville d'Orléans a lancé un ambitieux projet de restructuration et redynamisation des Halles Châtelet pour lequel elle est accompagnée depuis mars 2022 par un cabinet d'études : la Segat.

Pour 2023, en fonctionnement (0,917 M€), les réalisations ont principalement concerné :

- Un soutien à l'association Les Vitrines d'Orléans (0,065 M€), pour :
 - Le suivi de la mise en place d'une plateforme e-commerce « jacheteaorleans.fr »
 - Le soutien annuel aux actions de communication et d'animation commerciales.
- Le soutien à l'association de commerçants Eugène Turbat (0,002 M€),
- La mise en place d'animations commerciales : Fête du tri, Braderies, Course des Garçons de café, ... (0,044 M€),
- La communication sur les évènements (0,029 M€),
- D'autres dépenses liées aux loyers et taxes dus au titre des préemptions intervenues, ainsi que des charges de copropriété (0,773 M€).

Le budget d'investissement permet à la Mairie d'Orléans de conduire les actions suivantes :

- Mener le projet de rénovation des Halles Châtelet,
- La gestion des demandes de cession de baux, de fonds de commerce et l'intervention en cas de mutations qui fragilisent le patrimoine immobilier et réduisent la diversité commerciale, par la préemption voire la rétrocession pour redynamiser des quartiers et sur des secteurs au sein du Périmètre de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce,
- Restructurer de petits pôles commerciaux comme celui de la Galerie marchande Madeleine Rive de Loire : acquisitions de fonds de commerce, études pour travaux et commercialisation et acquisitions de murs.

Pour 2023, en investissement (8,6 M€), les réalisations ont principalement concerné :

- Acquisitions de cellules commerciales dans le cadre de la requalification des halles Chatelet (8,2 M€) ;

- Prémption d'une cellule commerciale 1 rue de la République (0,2 M€),
- Prémption d'une cellule commerciale dans le centre commercial Rives de Loire (0,2 M€).

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

I – La culture vecteur d'attractivité

Engagée dans un processus de fort développement culturel, la Mairie, au travers de sa politique d'investissement significatif et de soutien aux projets culturels et artistiques, entend répondre aux enjeux suivants :

- affirmer Orléans comme une ville d'art, de culture et de patrimoine qui compte parmi les grandes métropoles,
- placer l'art et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace public,
- assurer le développement des grands établissements culturels, valoriser les collections patrimoniales et faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques par le soutien aux jeunes talents, aux associations et compagnies artistiques.

En 2023, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont établies à 21,5 M€ (y compris frais de personnel), dont 2,6 M€ au titre des programmes d'investissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole, dans ce cadre, une recette de 1,731 M€ a été perçue par la ville d'Orléans pour la mise à disposition du personnel des établissements transférés à Orléans Métropole. Ces Musées sont retransférés à la Ville au 1^{er} janvier 2024.

➤ La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :

Le budget 2023 a permis de garantir la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, d'expositions et de propositions artistiques. La nouvelle édition du Loire Art Show (0,078 M€) a été programmée du 13 au 19 octobre 2023, dans l'ancien collège Jean Rostand et a été une nouvelle réussite pour les arts urbains.

La 1^{ère} édition du Grand PianO Festival d'une durée de 5 jours a constitué un moment fédérateur et joyeux partout dans la ville. Le coût net de cet événement s'élève à 0,293 M€ avec 0,376 M€ de dépenses et 0,083 M€ de recettes.

➤ Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques

- **Les structures du théâtre (2,649 M€)** : l'intégralité des subventions au fonctionnement ou aux projets a été versée en 2023 au bénéfice de la Scène Nationale, du CDNO, du CADO et du CCNO.
- **L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,619 M€)**

La contribution versée à l'Astrolabe/Polysonik, Scène de musiques actuelles, s'élève à 0,595 M€, intégrant le festival Hop Pop Hop.

L'OCI, Orléans Concours International, reste particulièrement reconnu au titre des grands concours internationaux. La Mairie a poursuivi son soutien en 2023 avec une subvention de 0,120 M€.

L'association Musique et Equilibre, implantée à l'Argonaute, est soutenue à hauteur de 0,087 M€ pour favoriser l'accès à la pratique musicale des habitants en particulier du quartier de l'Argonne.

Parmi les autres bénéficiaires des aides financières apportées en 2023 aux partenaires culturels, figurent aussi :

- Orléans Concerts (0,217 M€),
- Le 108 (0,060 M€),
- Musique municipale (0,053 M€),
- Le CERCIL (0,050 M€),
- Les autres aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création représentent 0,437 M€.

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS ET L'ACTION CULTURELLE

- **Le réseau des médiathèques, (0,437 M€ hors frais de personnel)** a poursuivi la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux.
- **Le conservatoire, (0,304 M€, hors frais de personnel)**, a poursuivi en 2023 son engagement dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles. A ce titre, il a reconduit la mise en œuvre du projet Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale DEMOS (0,147 M€) en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans.
- **Les archives municipales (0,068 M€)**, grâce à l'avance gagnée les années précédentes sur la médiation numérique, le service des Archives a pu continuer à assurer son rôle de diffusion des connaissances sur l'histoire de la ville.
- **Le théâtre Gérard Philipe, (0,129 M€)**, a poursuivi sa programmation jeune public, et conforté son rôle d'accueil d'artistes au travail. La saison 2022/2023 a poursuivi la collaboration avec les partenaires du spectacle vivant.
- **La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,044 M€)** a proposé de belles expositions dont la poursuite de sa collaboration avec l'ESAD.

➤ Les établissements patrimoniaux

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée Historique et Archéologique ont été transférés à la Métropole. Les collections restant de compétence communale. Ces musées redeviennent de compétence communale au 1^{er} janvier 2024.

Le centre Charles Péguy (0,018 M€) a intégré le réseau des médiathèques depuis janvier 2020, l'essentiel de son fonds étant constitué des archives de Charles Péguy et d'une importante collection de presse de la Belle époque.

La Maison Jeanne d'Arc (0,006 M€).

Le MOBE, Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (0,728 M€) a rouvert ses portes depuis octobre 2021 après 6 années de fermeture pour permettre des travaux de rénovation totale qui auront permis de présenter à nouveau au grand public les collections dans un environnement permettant une nouvelle mise en valeur.

RENCONTRES, DEBATS, VIE DES IDEES (0,060 M€)

Après une année de pause en 2022, une nouvelle édition des Voix d'Orléans s'est déroulée au mois de mars 2023.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (2,6 M€)

Le programme d'investissements culturels 2023 traduit l'ambition de développement culturel.

La totalité des établissements culturels a été concernée par des investissements importants en 2023. Ces investissements se sont répartis comme suit pour les plus importants :

- Médiathèques : Acquisitions de documents, numérisations du réseau et des collections travaux sur les bâtiments et acquisitions de livres (0,751 M€),
- Le théâtre Gérard Philipe avec des travaux de menuiserie et pour la régie (0,348 M€),
- Musée des beaux-arts : Acquisitions d'œuvres d'art et restaurations d'œuvres d'art (0,241 M€),
- L'implantation de l'œuvre de Jean Zay au parc Pasteur (0,234 M€),
- Les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,285 M€),
- Conservatoire de musique (0,263 M€) avec notamment la poursuite de l'étude préalable concernant sa restructuration pour 0,136 M€, le renouvellement du parc d'instruments pour 0,062 M€, et la restauration du beffroi pour 0,059 M€,
- Le lancement des études pour la future scène de musiques actuelles d'Orléans (0,098 M€),
- Le muséum – MOBE (0,092 M€) dont 0,081 M€ d'investissements courants,
- Notre Dame de Recouvrance avec des travaux de rénovation des couvertures (0,073 M€) et des travaux d'électricité à l'Eglise Saint Pierre du Martroi (0,040 M€).

II – La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire

PROMOTION DU TERRITOIRE ET LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

En 2023, le budget (0,055 M€ en fonctionnement et 0,015 M€ en investissement) a permis de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine d'Orléans dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.

Les actions culturelles proposées tout au long de l'année ont touché un public local mais aussi extérieur afin de faire du service un outil de promotion du territoire orléanais, en lien avec l'Office de tourisme. Le service met en place :

- une offre de découverte saisonnière (printemps, été, automne) du patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants. Ce sont des visites-guidées, des ateliers pratiques et des spectacles (0,028 M€) ;
- des actions éducatives pour le public scolaire (0,010 M€) ;
- des supports de promotion et de connaissance du patrimoine sous forme de publications et de contenus numériques (0,021 M€) ;
- le développement d'outils de communication adaptés (0,011 M€) ;
- un soutien aux projets liés à l'histoire et l'architecture d'Orléans auprès des services qui en font la demande.

Orléans prend ainsi part aux efforts de connaissance et de valorisation du patrimoine national proposées par l'ensemble du réseau des deux cents Villes et Pays d'art et d'histoire.

En 2023, de nouvelles visites ont été proposées au public sur les thématiques des quartiers d'Orléans et des bords de Loire (2 110 personnes). Le service a pris part aux Fêtes de Jeanne d'Arc (plus de 400 personnes au stand), au Festival de Loire, aux Journées du Patrimoine (785 personnes) et à la Journée d'accueil des nouveaux étudiants.

En 2023-2024, les visites proposées au public scolaire ont continué à remporter un vif succès auprès des établissements avec 151 classes accueillies, soit près de 3 830 élèves.

RELATIONS INTERNATIONALES (0,194 M€ en dépenses et 0,036 M€ en recettes) :

En 2023, de nombreuses actions ont pu être conduites :

- Célébrations du 50^e anniversaire des jumelages avec Wichita et Kristiansand et du 30^e anniversaire du partenariat avec Parakou. Pour chacun de ces anniversaires, un programme d'animations et d'événements a été mis en place tout au long de l'année 2023 : conférences, spectacles, concerts, expositions, animations pour les enfants des centres de loisirs.
- Le travail partenarial Münster s'est poursuivi avec pour la 1^{ère} fois l'accueil de volontaires franco-allemands des territoires dans chacune des deux villes. Leur travail a permis d'organiser des événements autour du 60^e anniversaire du traité de l'Elysée. Une équipe de jeunes orléanais s'est rendue à Münster pour participer aux twin city games organisés par cette dernière. Enfin, le travail sur la mobilité s'est poursuivi avec l'accueil à Orléans d'une délégation technique de Münster.
- La coopération décentralisée avec Parakou s'est poursuivie et la convention 2022-2024 a fait l'objet d'ajustements pour tenir compte des évolutions de contexte. La semaine du partenariat Orléans Parakou s'est déroulée du 18 au 26 novembre à la maison des associations. Cette année, la thématique du concours de dessin était « Palais et Châteaux ». Orléans a accueilli une délégation à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc.
- Le Festival de Loire, le stand « A la découverte des villes jumelles » a proposé des animations tout au long du Festival auquel ont participé plus de 650 personnes. Des délégations des villes jumelles de Lugoj, Dundee, Kristiansand, La Nouvelle Orléans ont également été accueillies.

Au-delà des actions conduites sur son territoire, la Ville a souhaité s'impliquer dans des projets en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels au niveau international. Elle a donc décidé de soutenir le projet Help Congo conduit par l'association Beauval Nature. Elle a également noué un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour accompagner le projet « Agir Sénégal ».

III – Les principaux événements et animations 2023

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville a célébré en 2023 le 594^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2023 avec les temps forts incontournables que sont :

- la Cérémonie de remise de l'épée suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc par la Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc.
- Le 7 mai, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, à laquelle a participé le chanteur Luc Arbogast, dans une nouvelle ambiance aux couleurs de veillée d'armes du 7 mai 1429, était présenté le nouveau son et lumière créé pour l'occasion, suivi du retour du Set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans.

- Le 8 mai a ensuite fait place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au drapeau militaire et cortège commémoratif.
- Quant au Marché médiéval situé au Campo Santo, il s'est tenu du 5 au 8 mai et le campement médiéval à la Source, pour sa 7^{ème} édition, s'est déroulé le mercredi 3 mai.

Ainsi le budget réel 2023 s'est établi à 0,844 M€ en dépenses avec 0,760 M€ qui ont concerné les dépenses événementielles, 0,065 M€ ont financé la communication de l'événement et 0,017 M€ ont permis la prise en charge des frais protocolaires liés aux cérémonies et hommages. Par ailleurs, le montant des recettes s'est élevé à 0,067 M€.

Le budget d'investissement s'est établi à 0,079 M€ avec principalement le remplacement d'une douzaine de drapeaux des blasons Jeanne d'Arc de la rue Jeanne d'Arc et le financement du spectacle Son et lumière 2023.

BATEAU : « INEXPLOSIBLE »

Le budget de fonctionnement présenté pour 2023 s'établit à 0,011 M€ et concerne principalement l'entretien courant annuel du bateau et les assurances du bateau.

Les recettes (0,033 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible et le remboursement des charges (fluides et autres) par l'exploitant ainsi que la quote-part de l'assurance remboursée par l'exploitant.

Les investissements (0,004 M€) correspondent à divers petits travaux. A noter qu'au budget primitif 2023, 0,030 M€ étaient inscrits dans le cadre d'une mission d'étude du passage de l'Inexplosible en établissement flottant à 75 passagers. Cette mission n'ayant pu être conduite, les 0,030 M€ ont été notamment fléchés sur une étude d'impact des nuisances sonores sur la guinguette le Ponton.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2023, la Mairie a proposé un programme d'animation tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation a été organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales. Une nouvelle exposition photographique en lien avec le Festival de Loire a été proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de spectacles jeunes publics et de concerts éphémères et de la Fête des Duits. Les guinguettes ont également repris leur quartier : « Le Boui-Boui » à la Capitainerie (exploitant SARL Le Bou-Boui), « Le Ponton » sur le ponton quai du Châtelet (exploitant association Shruti Box et SAS Neuf parfait) et « La Paillote » quai de Prague (exploitant association Nanoprod).

Le budget alloué à l'animation des quais s'est élevé à 0,154 M€ en fonctionnement 0,031 M€ en investissement.

14 JUILLET

En amont du feu d'artifice, une retraite aux lampions accompagnée d'une fanfare a été organisée le long de la Loire depuis le quai du Châtelet. Elle permet de faire cheminer les badauds jusqu'au pont de l'Europe.

En 2023, les festivités se sont déroulées le jeudi 13 juillet autour d'un feu d'artifice tiré depuis le pont de l'Europe et sonorisé sur les têtes Sud et Nord du pont. Celui-ci a été suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord. Une offre de restauration et de buvette étoffée par rapport à l'année dernière complétait le dispositif.

A l'occasion de l'édition 2022, le système de sonorisation digitale avait été renouvelé. Environ 4 500 personnes l'ont utilisé. Ce dispositif qui permet au public, réparti sur un linéaire important, de pouvoir bénéficier de la bande sonore du feu, a été de nouveau mis en place en 2023.

Les deux temps forts, feu d'artifice et bal, sont organisés par les communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean de la Ruelle et Orléans.

Le lendemain, la programmation s'est poursuivie dans le centre-ville d'Orléans par la présence d'une fanfare et d'un spectacle de rue.

Les dépenses liées au feu d'artifice et les coûts techniques du bal sont partagés avec les villes de Saint-Jean de la Ruelle et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Au global, le budget des festivités du 13 et 14 juillet 2023 s'établit à 0,075 M€.

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 11^{ème} édition du Festival de Loire s'est déroulée du 20 au 24 septembre 2023. Pour le 20^{ème} anniversaire de sa création, l'événement a mis à l'honneur le fleuve Saint-Laurent (Canada) à travers sa batellerie, son patrimoine, sa riche histoire fluviale et maritime, en lien avec les marins du Pays basque.

Le montant global de cette 11^{ème} édition, sur les exercices 2022 et 2023, s'élève à 2,428 M€ de dépenses (intégrant les dépenses de : la Direction de l'événementiel, la Direction de l'Information et de la Communication, les Relations internationales et Relations publiques, ainsi que de l'Espace public) et 0,475 M€ de recettes soit un coût net de 1,953 M€.

Le coût net du Festival de Loire sur l'exercice 2023 s'élève à 1,483 M€ (1,860 M€ en dépenses et 0,377 M€ en recettes).

Les recettes de 0,377 M€ correspondent à 0,224 M€ de partenariats financiers, 0,116 M€ de redevances perçues pour les stands et guinguettes présents sur la manifestation (revalorisation de 2%) et le montant du partenariat France 3 soit 0,036 M€.

Parmi les grandes lignes de dépenses du festival, le marché « Rassemblement de bateaux », attribué à *Evénements Voiles Traditions* présente un coût de 0,781 M€ (hors revalorisation du marché). Pour ce dernier, il convient de noter qu'il est passé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole.

Le marché « Scénographie, direction artistique et réalisation technique » du festival 2023 attribué à *Evénementiel Technique et Catering* a été porté à un montant de 0,915 M€.

Le budget restant est consacré notamment aux frais liés aux secours et à la sécurité des personnes, aux frais techniques annexes, à la SACEM et intègre les subventions aux marins.

LE MARCHE DE NOËL

Afin de répondre à l'objectif d'attractivité du Centre-ville pendant cette période de fête et de création d'un parcours qui incite à la déambulation des visiteurs, le Marché de Noël 2023 a de nouveau été implanté sur 3 places centrales du Centre-ville (place du Martroi, place de la Loire et place de la République) avec, comme en 2022, la densification du nombre de chalets place du Martroi permettant d'alléger le dispositif sur la place de la République et ainsi s'exonérer d'une zone récréative.

Le marché de Noël 2023 a renforcé son offre commerciale alternative en favorisant les circuits courts, l'artisanat (17 chalets) et la production alimentaire locale (7 chalets) notamment. Ce

travail a été impulsé depuis plusieurs années en partenariat avec la Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Centre Val de Loire et la Chambre d'Agriculture du Loiret, coopérations qui ont été reconduites en 2023.

Aussi, le marché de Noël a de nouveau été construit avec l'artisanat au centre de la manifestation sur la place du Martroi. Le pôle « développement durable et producteurs locaux » a lui aussi été installé place du Martroi. Une quarantaine de chalets revendeurs non alimentaires et alimentaires complétaient le dispositif au pied de la Grande Roue.

Le nombre de chalets sur la place de la République a été réduit et uniquement dédiée à un pôle alimentaire autour du chalet du Père Noël et d'un manège.

La place de la Loire a construit son attractivité sur la présence d'animations ludiques (piste de luges, manège) à destination des familles. Sur cette place l'offre de restauration a été assumée par les restaurateurs de la place.

Le budget de fonctionnement alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,424 M€, avec un montant de recettes de 0,253 M€ soit un coût net de 0,171 M€.

Les dépenses d'investissement (0,021 M€) ont permis la réparation à neuf d'un chalet de Noël de 6m qui avait été cassé lors de l'édition 2021 ainsi que la création d'un film de Noël qui a été projeté pendant tout le mois de décembre sur la Cathédrale.

REGIE EVENEMENTIEL

En 2022, un budget d'investissement a été prévu afin de remplacer les vidéoprojecteurs servant à la diffusion du son et lumière estival projeté sur la Cathédrale après 5 ans d'exploitation de ce dispositif. Le renouvellement du matériel a été effectif fin avril 2023 et 0,389 M€ ont été mandatés à ce titre sur l'exercice.

En investissement, 0,244 M€ ont été consacrés à diverses acquisitions dont des barrières anti intrusion et des câbles électriques powerlock.

LES COMMEMORATIONS (0,035 M€)

Les actions mémorielles en 2023 ont été les suivantes :

- Hommage André Dabauvalle
- Jardin Auguste de St Hilaire
- Parc Berthe Morisot
- Square Jeanne Barret
- Dénomination Promenade Maurice Genevoix et inauguration du buste
- Hommage Marie Chassot
- Hommage à Madeleine et Jean Zay
- Dénomination Esplanade Ordre national du Mérite
- Hommage à Paul Gauguin

Les associations du monde combattant ont été soutenues à hauteur de 0,009 M€.

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe majeur de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, culture, événementiel, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'Agenda 21 de la Mairie d'Orléans a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité et d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte «objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

La Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique). La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans la mise en œuvre de la feuille de route en faveur de la Transition, démarche mise en visibilité dans le cadre des Assises de la Transition qui se sont tenues en 2021.

Avec le contrat de délégation de service public Restauration Collective, la Mairie soutient l'économie locale et lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serre en favorisant les circuits courts.

La Mairie conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes (compétence transférée à Orléans Métropole à compter de 2018).

La mise en œuvre du Plan Biodiversité se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes, dans une perspective de stratégie « nature en ville » permettant de bénéficier de l'ensemble des services rendus par la nature, au bénéfice de la santé et de la qualité du cadre de vie des orléanais.

De plus, la Mairie facilite la création de micros-espaces verts dans les quartiers avec des jardipalettes ou jardinières mises à disposition des habitants et des associations. Lors des opérations de rénovation de l'espace public, la préservation et la recherche de nouveaux espaces verts sont prioritaires. En 2023, la Ville d'Orléans a conservé ses quatre fleurs du label Ville et Villages Fleuris.

Dans le domaine de l'eau, la Mairie poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). Aux côtés d'Orléans Métropole, la gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Mairie intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

- Plan Climat Air-Energie (1,183 M€) : en 2023, la ville d'Orléans, conjointement avec Orléans Métropole, lance le projet de solarisation de son patrimoine ainsi que la création de la SPL Orléans Energie dans le but de répondre le plus efficacement possible aux enjeux du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie. Cette SPL a pour objectif d'exercer des missions liées au développement des énergies renouvelables sur le territoire. En 2023, la ville d'Orléans a investi 1,128 M€ pour l'acquisition d'actions de la SPL lui permettant de détenir 45% du capital.
- Gestion de la ressource en eau (0,081 M€) : la Mairie d'Orléans verse une contribution financière obligatoire à l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret pour l'entretien des berges lui appartenant (0,013 M€). La Ville a également réalisé une étude réglementaire sur le comblement du forage de la Saussaye (0,068 M€).

- Démarche de développement territorial et Biodiversité (0,058 M€) : en 2023, la Mairie a organisé les 24h de la biodiversité et apporté son soutien à l'organisation du Village de la Transition dans le cadre des Assises organisées par Orléans Métropole (0,055 M€).
- L'animal en ville (0,058 M€) : la politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,018 M€), la gestion de préfourrières (0,015 M€), le subventionnement de l'APCLO (0,010 M€) et le marché de prestations vétérinaires pour les chats errants capturés par l'APCLO (0,015 M€). 4 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 8 sites (4 lieux de captures au Nord de la Loire et 4 à La Source). 214 chats errants ont été capturés par l'APCLO.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...), technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire) ou sanitaire (pandémie).

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées parmi lesquelles :

- L'acquisition de matériels et des formations pour les bénévoles de la réserve communale, ainsi que la fourniture de collation pour les habitants de la T17 et la protection du sol du gymnase lors du foudroyage de l'immeuble (0,013 M€),
- Le suivi et les travaux de la carrière découverte en 2020, Faubourg St Vincent (0,110 M€). Les travaux de comblement des carrières St Vincent ont débuté avec la réalisation conjointe des travaux et l'accompagnement des propriétaires dans les demandes de versement de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds Barnier. La subvention aux particuliers (0,100 M€) prévue initialement au budget primitif 2023 n'a pas été mobilisée compte tenu de la large subvention accordée par le Fond Barnier.
- La création d'une salle de crise à l'Hôtel de ville (0,260 M€),
- Le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,015 M€).

En 2023, des crédits exceptionnels (0,942 M€) ont été déployés par la ville d'Orléans au titre de la gestion du péril rue de Bourgogne, avec la mise en sécurité du site, le relogement des habitants, des travaux de renforcement de la voirie et des études géotechniques et géophysiques du sous-sol.

Dans ce contexte de gestion des risques majeurs, des recettes (0,111 M€) ont été perçues en 2023 et concernent deux subventions attribuées par la direction départementale des territoires au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Une concernant les premiers travaux de comblement de carrières du Faubourg St Vincent 0,102 M€. La seconde 0,009 M€ versée au titre de la réalisation d'une étude géotechnique Rue de Bellebat dans le quartier St Marc.

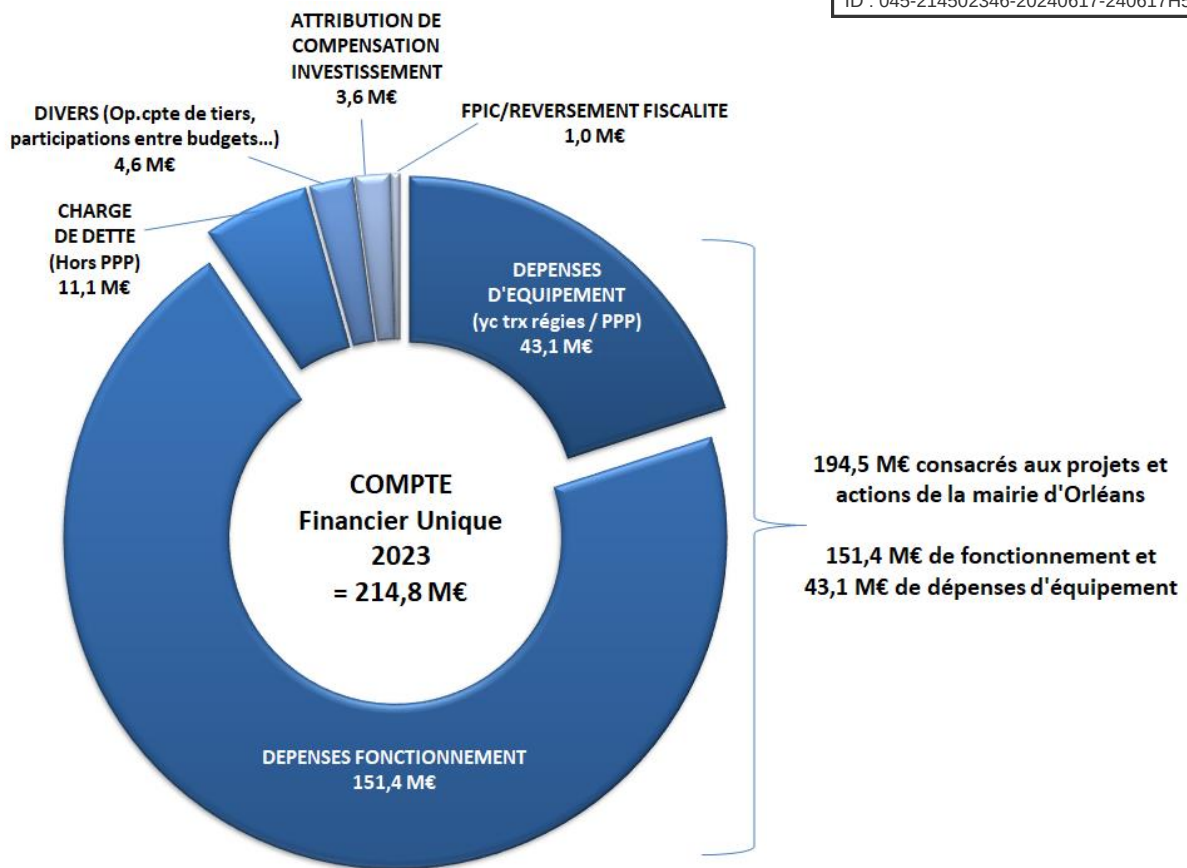
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques

I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

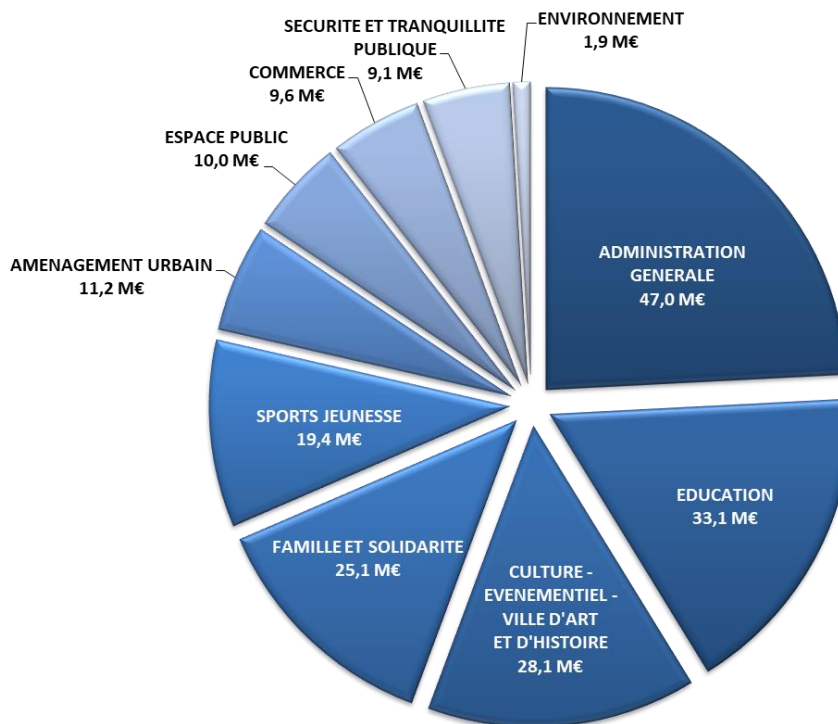
INVESTISSEMENT	CFU 2022	CFU 2023	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	65,5 M€	71,3 M€	8,8%	5,8 M€
dont recettes réelles	45,1 M€	33,7 M€	-25,2%	-11,4 M€
dont emprunt	9,0 M€	0,0 M€	-100,0%	-9,0 M€
dont recettes d'ordre	11,4 M€	37,6 M€	229,0%	26,2 M€
DEPENSES CUMULEES	45,0 M€	92,6 M€	105,8%	47,6 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	22,6 M€	43,1 M€	90,5%	20,5 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	4,1 M€	4,1 M€	0,6%	0,0 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0%	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	8,5 M€	9,0 M€	5,9%	0,5 M€
dont dépenses d'ordre	6,1 M€	32,7 M€	434,1%	26,6 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2022	CFU 2023	Evol° %	Evol° M€
RECETTES CUMULEES	181,6 M€	194,4 M€	7,0%	12,8 M€
dont recettes réelles	175,5 M€	187,8 M€	7,0%	12,3 M€
dont recettes d'ordre	6,1 M€	6,6 M€	7,8%	0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	155,5 M€	166,4 M€	7,0%	10,9 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	144,1 M€	154,9 M€	7,5%	10,8 M€
dont dépenses d'ordre	11,4 M€	11,5 M€	0,4%	0,0 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	144,1 M€	154,9 M€	7,5%	10,8 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	175,5 M€	187,8 M€	7,0%	12,3 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	38,9 M€	59,9 M€	54,0%	21,0 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	54,1 M€	33,7 M€	-37,7%	-20,4 M€

Le compte financier unique 2023 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 154,9 M€ (hors travaux en régie),
- des recettes réelles de fonctionnement de 187,8 M€,
- des dépenses réelles d'investissement de 59,9 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement),
- des recettes réelles d'investissement de 33,7 M€.



Les 194,5 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



II- Présentation consolidée des équilibres financiers

CFU 2023	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	186,5 M€	0,574 M€	187,1 M€
Dépenses de gestion (2)	151,4 M€	0,546 M€	151,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	35,1 M€	0,027 M€	35,1 M€
Frais financiers / PPP (4)	2,4 M€		2,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,6 M€		0,6 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€		0,3 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	32,4 M€	0,027 M€	32,4 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	28,8 M€	0,027 M€	28,8 M€
Remboursement de capital (10)	9,8 M€		9,8 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,9 M€	0,027 M€	19,0 M€

Le Compte Financier Unique 2023 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 28,8 M€ et d'épargne disponible de 18,9 M€.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,8 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Recettes courantes de fonctionnement	171,8	174,2	186,5
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	134,4	142,4	151,4
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	37,4	31,8	35,1
Charges exceptionnelles	0,4	0,2	0,6
Produits exceptionnels (hors cession)	0,1	0,3	0,3
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	37,1	32,0	34,8
Intérêts de la dette	1,0	1,1	2,4
Epargne brute / Autofinancement brut	36,2	30,9	32,4
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	32,6	27,3	28,8
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,5	9,3	9,8
Epargne disponible / Autofinancement net	23,1	18,0	18,9
Dépenses d'investissement	45,7	25,9	46,5
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43,6	21,8	42,3
Recettes propres d'investissement	11,8	16,7	9,3
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	0,0	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	13,0	9,0	0,0
Résultat de l'exercice	2,2	17,7	-18,2
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	3,8	5,9	23,7
Sous-total résultat global de clôture	5,9	23,7	5,5
Résultat global de clôture	5,9	23,7	5,5
Reports (dépenses)	16,4	24,1	0,7
Reports (recettes)	16,4	7,1	1,9
Résultat après reports	5,9	6,6	6,7
Encours dette bancaire au 31/12/N	76,2	76,7	67,6
Encours dette non bancaire au 31/12/N	14,0	13,2	12,4
Encours dette total au 31/12/N	90,2	89,9	80,0

L'exercice 2023 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 28,8 M€ et une épargne disponible de 18,9 M€ en évolution de + 0,9 M€ par rapport à 2022.

La Mairie d'Orléans a réalisé 43,1 M€ de dépenses d'équipement (y compris 0,8 M€ de PPP) et n'a souscrit aucun emprunt au titre de l'exercice 2023.

Le compte financier unique 2023 présente un résultat net positif de 6,7 M€.

Fin 2023, l'encours de dette de la Mairie s'établit à 80 M€ (dont dette PPP pour 12,4 M€) en baisse de 9,9 M€ par rapport à 2022.

Avec une dette de 670 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1 096 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement) s'établit à 42,7 % pour Orléans, contre 76,6 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2022 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2021).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 2,8 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,8 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

I – Les recettes de fonctionnement

Des recettes de gestion courante en évolution à périmètre constant entre 2022 et 2023

EN K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 23/22
Impôts et taxes	111 607	109 908	109 676	114 518	116 503	124 710	8 207
Dotations et participations	32 483	32 876	33 982	33 442	32 487	33 789	1 302
Autres Ressources d'exploitation	23 971	23 964	21 965	23 766	25 051	26 931	1 880
Atténuations de charges	130	111	200	83	186	1 048	862
Recettes de gestion courante	168 191	166 860	165 823	171 809	174 227	186 479	12 252
Produits financiers	24	27	0	0	28	1	-27
Produits exceptionnels	2 635	6 254	154	1 349	382	719	336
Reprise de provisions	207	254	182	31	167	18	-149
TOTAL RECETTES REELLES	171 057	173 394	166 160	173 189	174 804	187 216	12 411
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>816</i>	<i>5 757</i>	<i>5 998</i>	<i>6 528</i>	<i>6 127</i>	<i>6 607</i>	
TOTAL Recettes de fonctionnement	171 873	179 152	172 158	179 717	180 931	193 823	
Elements non récurrents					-97	-1 681	
Festival de Loire					-97	-377	
Animation sociale						-1 304	
Recettes de gestion courante retraitées	168 191	166 860	165 823	171 809	174 130	184 798	10 668

Les recettes de gestion courantes apparaissent en progression de 12,3 M€ (+ 7 %) par rapport à 2022 :

- Les impôts et taxes progressent de 8,207 M€ :
 - + 9,262 M€ au titre des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires)
 - + 0,297 M€ au titre des droits de place
 - + 0,052 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
 - + 0,027 M€ au titre des rôles supplémentaires / complémentaires
 - – 1,430 M€ au titre des droits de mutation,
- Les autres ressources d'exploitation progressent de 1,880 M€ (progression des redevances d'occupation du domaine public et autres redevances, recettes tarifaires, revenus de locations d'immeubles, et remboursements de frais de personnel mis à disposition). Les recettes d'études réalisées par le service archéologie de la ville sont en diminution.
- Les dotations et participations affichent une évolution de 1,302 M€ avec la perception de recettes nouvelles avec la reprise en régie de la gestion de l'animation sociale à partir du second semestre (+1,114 M€).

A périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement du Festival de Loire et des recettes d'animation sociale, les recettes de gestion courante s'affichent en progression de 10,7 M€ soit +6,1%.

1- Les recettes fiscales : impôts, taxes et compensations fiscales

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	
Recettes fiscales et compensations	86 090	87 678	89 053	90 120	92 723	101 799	9,8%	9 076
dont Contributions directes et effet coefficient correcteur	82 365	83 879	85 170	87 629	90 096	99 358	10,3%	9 262
dont Compensations fiscales	2 967	3 234	3 433	2 136	2 516	2 303	-8,5%	-213
dont Rôles supplémentaires / complémentaires	758	565	451	354	111	138	24,5%	27
Dotation de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0,0%	0
Taxe sur l'électricité	2 148	2 152	2 039	2 596	2 409	2 461	2,1%	52
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 742	5 668	4 830	6 423	6 534	5 104	-21,9%	-1 430
Taxe de séjour								0
Autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires...)	1 383	1 232	774	1 102	940	1 238	31,6%	297
Ss total recettes fiscales hors att. de compensation	96 093	98 462	98 428	101 974	104 338	112 333	7,7%	7 994
Attribution de compensation	18 481	14 681	14 681	14 681	14 681	14 681	0,0%	0
TOTAL Impôts et taxes	114 574	113 142	113 109	116 654	119 019	127 013	6,7%	7 994

Les impôts et taxes sont en évolution par rapport à 2022 (+ 7,994 M€ soit + 6,7 %).

Cette évolution s'explique principalement par la progression des impôts locaux (à taux inchangés) et compensations fiscales (+ 9,076 M€). En effet, l'inflation ayant été importante en 2023, cela a entraîné une indexation nominale des bases de 7,1 %. Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1.

On notera que les droits de mutations s'affichent en diminution de 1,430 M€.

• La fiscalité directe locale : des taux inchangés depuis 1996

A noter : dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ainsi la commune d'Orléans perçoit désormais la taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

En 2023, l'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison des éléments suivants :

- Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est désormais lié au dernier taux d'inflation annuelle totale constatée. Pour 2023, ce coefficient s'est établi à 7,1 %.
- Depuis 2021, les bases taxables des locaux industriels sont abattues de 50 %, la perte de recettes qui en résulte est neutralisée par l'attribution d'une allocation compensatrice.
- Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases.
- En 2023, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation ont très fortement augmenté sur tout le territoire national en raison de la nouvelle obligation déclarative des propriétaires, via l'outil en ligne GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers). Cependant, au vu des nombreuses anomalies déclaratives, les bases 2023 sont peu fiables sur cette taxation et doivent être corrigées sur 2024. Il s'agit donc d'une hausse très ponctuelle.

Le produit des contributions directes

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bases taxables	162 980	165 603	167 949	14 669	14 342	26 332
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%
Lissage	7	7	1	5	5	6
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	34 217	34 767	35 254	3 084	3 015	5 533
Bases taxables	161 241	164 435	167 117	163 037	167 997	181 075
Taux Orléans	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%
Taux hérité du Département				18,56%	18,56%	18,56%
Lissage	24	28	39	181	140	105
Coefficient correcteur réforme TH				5 439	5 603	6 038
Taxe sur le foncier bâti Orléans	48 090	49 047	49 857	84 481	87 003	93 729
Bases taxables	148	164	149	161	198	240
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%
Lissage						
Taxe sur le foncier non bâti	59	65	59	64	78	95
TOTAL contributions directes	82 365	83 879	85 170	87 629	90 096	99 358

En 2023, le produit des contributions directes progresse de + 10,3 % à taux d'impôts inchangés.

Le produit total des contributions directes 2023 s'élève à 99,358 M€ (+ 9,262 M€) :

- Taxe sur le foncier bâti : 93,729 M€ dont 6,038 M€ au titre du coefficient correcteur de suppression de la taxe d'habitation
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 5,533 M€,
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,095 M€

• Les compensations fiscales :

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales.

Ces compensations s'inscrivent en diminution de 0,213 M€ par rapport à l'exercice 2022.

En 2023, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) augmente de 9,8 % (+ 9,076 M€) par rapport à 2022.

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22	
Impôts locaux (TH/TF)	82 365	83 879	85 170	87 629	90 096	99 358	10,3%	9 262
Compensations	2 967	3 234	3 433	2 136	2 516	2 303	-8,5%	-213
Rôles supplémentaires	758	565	451	354	111	138	24,5%	27
TOTAL	86 090	87 678	89 053	90 120	92 723	101 799	9,8%	9 076

• Les reversements d'Orléans Métropole

L'attribution de compensation est inchangée en 2023 et s'établit à 14,681 M€.

Par ailleurs, la ville d'Orléans verse à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement pour un montant de 3,603 M€.

La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2022.

• Les droits de mutations, la taxe sur l'électricité, et les autres taxes

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22
Taxe sur l'électricité	2 148	2 152	2 039	2 596	2 409	2 461	52
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 742	5 668	4 830	6 423	6 534	5 104	-1 430
Autres taxes	1 383	1 232	774	1 102	940	1 238	297
TOTAL	8 272	9 052	7 644	10 122	9 884	8 803	-1 081

En 2023, ces produits diminuent de 1,081 M€ (- 10,9 %) :

- le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est en baisse de 1,430 M€ (-20%) ;
- le produit de la taxe sur l'électricité en légère augmentation de 0,052 M€ ;
- le produit des autres taxes progresse de 0,297 M€ en lien essentiellement avec les droits de place (+ 0,293 M€).

2- Les dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à 33,8 M€ en 2023 et apparaissent en progression de 1,3 M€. Cette évolution est due à la reprise en régie de l'animation sociale, la Mairie percevant les subventions en lieu et place de l'association (+ 1,1 M€), aux subventions perçues au titre du Festival de Loire 2023 (+ 0,1 M€). A périmètre constant, les dotations et participations sont quasi stables (32,5 M€ soit + 0,2 %).

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol° 23/22
Dotation forfaitaire	20 927	20 706	20 648	20 437	20 353	20 448	95
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	4 410	4 711	5 067	5 371	5 673	6 003	330
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	0	0	116	105	94	113	19
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	25 336	25 417	25 831	25 912	26 120	26 564	443
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)							
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	443	443	443	443	443	443	0
Autres							
Sous total Dotations	25 779	25 860	26 274	26 356	26 564	27 007	443
Etat	943	756	1 146	780	950	981	31
Région	45	111	11	80	42	91	48
Département	41	77	144	85	30	66	36
Communes	492	537	490	556	609	766	157
Groupements	0	5	0		3	0	-3
Autres	2 068	2 157	2 130	3 052	1 437	2 241	804
Sous total Participations	3 589	3 643	3 920	4 554	3 071	4 144	1 074
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	0	0	0	0	0	0	0
Compensations Taxe d'Habitation	2 556	2 787	2 943	0	0	0	0
Compensations Taxe Foncière	411	447	490	2 136	2 498	2 296	-201
Compensations perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de publicité foncière					18	7	-12
FCTVA de fonctionnement	147	139	355	392	337	329	-8
Autres	0	0	0	4	0	7	7
Sous total Compensations et autres attributions	3 114	3 373	3 788	2 532	2 853	2 638	-215
TOTAL Dotations et participations	32 483	32 876	33 982	33 442	32 487	33 789	1 302
Festival de Loire					90	224	134
Animation sociale en régie						1 114	1 114
TOTAL Dotations et participations retraitées	32 483	32 876	33 982	33 442	32 397	32 451	53

• Les dotations de l'Etat :

En 2023, les dotations de l'Etat apparaissent en légère progression par rapport à 2022 :

- Dotation globale de fonctionnement (26,584 M€, en légère hausse par rapport à 2022) :
 - o Dotation Forfaitaire (20,448 M€) : en augmentation de 0,095 M€ ;

- Dotation de Solidarité Urbaine (6,003M€) : progression de 5,8 %, soit +0,350 M€,
- Dotation Nationale de Péréquation (0,113 M€ soit +0,019 M€).

- Dotation Générale de Décentralisation (0,443 M€, en stabilité par rapport à 2022).

Depuis 2013, la baisse des dotations de l'Etat (DGF) représente à fin 2023 une perte de plus de 9 M€ passant de 35,9 M€ à 26,6 M€.

• Les participations :

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie.

En 2023, elles représentent 4,144 M€, en hausse par rapport à 2022. Hors éléments non récurrents (Festival de Loire et reprise en régie de l'animation sociale), les participations sont en diminution (- 0,175 M€).

- Les aides de l'Etat (0,981 M€ soit une hausse de 0,031 M€ à périmètre constant) concernent principalement : les contrats aidés au titre des adultes-relais, les contrats uniques d'insertion, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (0,409 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,163 M€), la coopération décentralisée avec Parakou (0,030 M€), le conservatoire (0,233 M€), la cité éducative (0,067 M€) et une subvention pour les apprentis (0,033 M€).
- Les subventions versées par la région Centre (0,091 M€ en baisse (- 0,014 M€) hors Festival de Loire pour 0,090 M€) : la coopération décentralisée avec Parakou (0,002 M€).
- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,066 M€ en baisse de 0,004 M€ hors Festival de Loire pour 0,040 M€) concerne le conservatoire (0,019 M€) et l'évènement Grand Piano Festival (0,007 M€).
- Les participations reçues des communes (0,766 M€) pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans.
- Les autres aides et subventions reçues (2,241 M€ en hausse apparente de 0,804 M€ du fait de la reprise en régie de l'animation sociale au second semestre 2023 entraînant une recette de 1,114 M€ soit une diminution de – 0,310 M€ à périmètre constant) correspondent principalement à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (accueil périscolaire et EMIS : 2,092 M€ dont 1,114 M€ liés à l'animation sociale) et d'autres subventions et partenariats (0,149 M€ dont 0,095 M€ pour le Festival de Loire).

3- Les autres ressources d'exploitation

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2023/2022
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	4 689	4 125	2 954	3 373	4 133	4 907	774
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)	120	134	105	15	925	232	- 694
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	2 996	2 859	2 508	2 454	2 937	3 427	490
Remboursement salaires CCAS	11 313	11 006	11 248	11 431	11 847	12 184	337
autres produits	2 365	2 356	1 864	2 514	1 922	2 047	125
Remboursement personnel sports		216	189	184	189	181	- 8
Remboursement personnel culture		1 658	1 516	1 472	1 639	1 731	92
Sous total Produits des services, du domaines	21 483	22 356	20 384	21 443	23 591	24 708	1 117
Revenus des locations d'immeubles	719	723	502	582	772	1 056	284
Revenus des concessionnaires	578	577	622	613	558	746	187
Revenus des concessionnaires - Zenith	545						-
Autres	647	309	457	1 129	129	421	292
Sous total Autres produits de gestion courantes	2 488	1 608	1 580	2 323	1 460	2 223	763
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	23 971	23 964	21 965	23 766	25 051	26 931	1 880
Festival de Loire					3	36	34
Animation sociale en régie						189	189
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION RETRAITEES	23 971	23 964	21 965	23 766	25 048	26 705	1 657

En 2023, la Mairie d'Orléans a perçu 26,931 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics et des remboursements de personnel mis à disposition supportés en parallèle dans les charges de personnel.

Après retraitement des éléments non récurrents (Festival de Loire et reprise en régie de l'animation sociale) ces produits sont en hausse de 1,657 M€ (+ 6,6 %) par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par :

- les redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances : + 0,774 M€ principalement dû à la progression des droits de stationnement sur voiries (+ 0,764 M€) ;
- la facturation des prestations du service archéologie de la ville : - 0,694 M€ ;
- les remboursements de personnel : + 0,421 M€ en lien essentiellement avec la revalorisation du point d'indice ainsi que d'autres contraintes réglementaires ;
- les recettes de tarification (EMIS, sport, jeunesse, conservatoire, autres prestations...) : + 0,490 M€ comprenant la reprise en régie de l'animation sociale (+ 0,189 M€) et les recettes de billetteries du Grand Piano Festival (+ 0,076 M€) ;
- les autres produits : + 0,125 M€ comprenant essentiellement + 0,126 M€ au titre des frais post stationnement ;
- les revenus des locations d'immeubles (locations de salles et baux) : + 0,284 M€ ;
- les autres produits de gestion courante : + 0,292 M€ lié à des régularisations de rattachements (+ 0,025 M€), des recettes d'assurance et contentieux (+ 0,059 M€), des recettes perçues au titre du service minimum d'accueil suite à des grèves au niveau de l'éducation nationale (+ 0,024 M€), ainsi que le résultat reversé par le budget annexe activités spécifiques au budget principal en hausse (+ 0,125 M€).

4- Les atténuations de charges

En 2023, les sommes remboursées à la Ville représentent 1,048 M€ (+ 0,862 M€ par rapport à 2022) et correspondent principalement à des avoirs sur factures ainsi qu'à des remboursements de charges.

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évol° 2023/2022
Produits financiers	24	27	0	-	28	1	- 27
Produits exceptionnels	2 635	6 254	154	1 349	382	719	336
Reprise de provisions	207	254	182	31	167	18	- 149
TOTAL	2 866	6 535	336	1 380	577	737	160

Par rapport à l'exercice 2022, les recettes exceptionnelles (0,737 M€) apparaissent en augmentation de 0,160 M€ et concernent essentiellement :

- des cessions foncières pour 0,719 M€ (+ 0,336 M€ par rapport à 2022) :

Opérations réalisées en 2023	Montant en K€
CESSION DE 5 PARCELLES CLOS DE LA MOTTE	238
CESSION BIEN BATI RUE DU PETIT CHASSEUR	120
CESSION DIVERSES (véhicules, pièces, petits équipements...)	96
TOTAL	454

- des reprises de provisions (0,018 M€ soit - 0,149 M€).

II – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 23/22	
Charges à caractère général	29 620	30 477	27 575	31 205	35 226	38 234	8,5%	3 007
Charges de personnel	78 826	78 989	79 008	79 103	83 125	89 869	8,1%	6 744
Autres charges de gestion (dt subventions)	24 601	22 787	23 563	23 161	23 363	22 731	-2,7%	-632
Divers (FPIC...)	1 603	1 362	1 179	1 258	1 093	982	-10,2%	-111
Dépenses de gestion courante	134 650	133 615	131 326	134 728	142 807	151 816	6,3%	9 009
Charges financières	1 365	1 242	1 111	978	1 095	2 433	122,1%	1 337
Charges exceptionnelles	44	86	26	80	82	85	4,3%	4
Provisions	43	131	170	285	83	467	460,4%	384
TOTAL DEPENSES REELLES	136 102	135 074	132 632	136 070	144 068	154 801	7,5%	10 733
Opérations d'ordre	13 886	18 857	10 316	12 453	11 321	11 358		
Total dépenses de fonctionnement	149 988	153 931	142 948	148 523	155 389	166 159		
Elements non récurrents	0	0	0	0	-4 096	-6 030		
Festival de Loire					-567	-1 860		
Péril Bourgogne					-610	-94		
Soutien Ukraine					-99	-2		
Animation sociale en régie						-2 439		
Subvention association Anim'Orléans					-2 420	-1 210		
Travaux en régies					-399	-424		
Dépenses de gestion courante retraitées	134 650	133 615	131 326	134 728	138 712	145 786	5,1%	7 075

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement progressent de 9,009 M€ et de 7,075 M€ hors éléments non récurrents.

Cette évolution provient principalement :

- de la masse salariale avec les impacts de l'évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires : + 4,6 M€ (soit +5,5 % hors personnel de l'animation sociale suite à la reprise en régie au 1^{er} juillet 2023 pour 2,090 M€)
- de la hausse des coûts des énergies (gaz notamment) : + 1,5 M€ (+20%)
- de la hausse des subventions de fonctionnement versées : + 0,675 M€ dont + 0,200 M€ au titre du CCAS

1- Les charges de personnel

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget de la ville d'Orléans. La stratégie clairement affichée de maîtrise de la masse salariale, engagée depuis plusieurs exercices, se poursuit afin de dégager des marges de manœuvre pour investir au profit des orléanais.

Mesures nationales :

Cette maîtrise de la masse salariale se fait dans un contexte national où l'Etat a poursuivi les mesures prises en faveur des agents publics : suite à l'augmentation pour tous de la valeur du point de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 et la mise en place de la prime SEGUR pour la filière socio-éducative. En 2023 plusieurs mesures ont été décidées : augmentation de 1,5 % de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023, hausse de l'indice minimum, rehaussement des bas de grilles des agents de catégorie C et B, revalorisation à 75 % du remboursement domicile/travail. L'impact salarial pour la Ville d'Orléans de l'ensemble de ces mesures est de 2,3 M€ pour 2023.

Mesures internes :

Afin de revaloriser les plus bas salaires, renforcer l'attractivité de la collectivité et limiter les départs des agents, une enveloppe de 0,500 M€ a été consacrée à la revalorisation des régimes indemnitaires, comme la collectivité s'y était engagée en 2021.

Direction de l'éducation

Afin d'améliorer le service aux usagers et de meilleures conditions de travail pour les agents, des CDD à temps plein ont remplacé des contrats d'animateurs vacataires au sein de la direction de l'éducation. Cela représente 30 CDD depuis le 1^{er} septembre 2023 et le coût salarial de cette mesure est de 0,190 M€. De plus, les vacances ont augmenté de 0,200 M€ pour répondre aux besoins.

Intégration d'Anim'Orleans

L'intégration d'Anim'Orléans au sein de la Ville d'Orléans au 1^{er} juillet 2023 avec la reprise d'une centaine d'agents a eu un impact de 2,090 M€ pour 2023.

Sécurité et Tranquillité Publique

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble de la population et pour faire face aux événements de violences urbaines qui ont eu lieu en juin et juillet 2023, les heures supplémentaires de la police municipale ont augmenté de 0,115 M€.

Une politique affirmée en faveur de l'apprentissage

La Ville d'Orléans accompagne chaque année de nombreux jeunes engagés dans une formation en alternance. Distillée sur le large éventail des métiers de la collectivité et reposant sur l'expertise professionnelle des agents nommés maîtres d'apprentissage et leur volonté de transmettre leur compétence, la politique en faveur de l'apprentissage a pris une dimension encore plus affirmée depuis la rentrée 2020. En 2023, la municipalité a maintenu son engagement en faveur de l'apprentissage.

L'amélioration des conditions de travail

Pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) est mené depuis 2017. Le déploiement des actions en faveur de la QVT s'est poursuivi en 2023.

Des actions en faveur de l'activité physique ont été menées pour lutter contre la sédentarité renforcée par le télétravail. Ainsi des challenges sportifs ont été proposés.

De nombreuses études de postes ont été réalisées avec une attention particulière apportée aux agents télétravailleurs.

Le pôle Facilitation du quotidien créé en 2020 a également eu un rôle essentiel en venant en appui des services en surcharge d'activité. Ce pôle, composé d'agents en transition professionnelle, a ce double objectif d'accompagnement à l'évolution professionnelle et d'appui opérationnel aux services.

Enfin, les actions sociales ont été multipliées avec la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents utilisant les mobilités douces.

La comparaison des comptes financiers uniques 2022 et 2023

La comparaison entre les exercices 2022 et 2023 fait apparaître une évolution des dépenses de personnel à hauteur de + 8,09 % (et + 5,5% à périmètre constant c'est-à-dire hors Anim'Orléans).

M€	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Principal	79,103	83,124	89,849
<i>Evolution</i>		<i>5,08%</i>	<i>8,09%</i>

La structure de la masse salariale a évolué de manière significative :

➤ Principaux effets d'augmentation :

- Intégration Anim'Orléans : + 2,090 M€ (masse salariale pour 6 mois)
- Augmentation de la valeur du point d'indice : + 1,496 M€
- Heures supplémentaires et vacations : + 0,386k€
- Revalorisation du dispositif indemnitaire : + 0,508 M€
- Mesures bas salaire des catégories C et B, indice minimum, SMIC et prime SEGUR : + 0,856 M€
- Remboursement services communs et MADS : + 0,612 k€
- Effet GVT : + 0,267 M€
- Contractualisation des vacataires de l'éducation : + 0,192 M€
- Indemnités chômage : + 0,111 M€
- GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) : +0,093 M€
- Fêtes de Loire : + 0,093 M€
- Augmentation de la contribution transport : + 0,042 M€
- Evolution du forfait mobilité : + 0,039 M€

➤ Principal effet atténuateur :

- Absence des élections présidentielles : - 0,162 M€

2- Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

M€	2021	2022	2023	évol° 23/22	
Charges à caractère général	31 205	35 226	38 234	9%	3 007
Autres charges de gestion (dt subventions)	23 161	23 363	22 731	-3%	-632
Charges de gestion	54 366	58 589	60 965	4%	2 376
Elements non récurrents		-4 093	-3 935		
Festival de Loire		-565	-1 858		
Péril Bourgogne		-610	-93		
Soutien à l'Ukraine		-99	-2		
Animation sociale en régie			-348		
Subvention association Anim'Orléans		-2 420	-1 210		
Travaux en régies		-399	-424		
Charges de gestion après retraitements	54 366	54 496	57 030	5%	2 534

En 2023, les charges de gestion courante représentent 60,965 M€, en évolution de 2,376 M€ à périmètre constant et de 2,534 M€ après retraitement des dépenses non récurrentes (Festival de Loire, Péril rue de Bourgogne, soutien à l'Ukraine, reprise en régie de l'animation sociale et les travaux en régies).

Les principales évolutions entre 2022 et 2023 concernent :

- les dépenses d'énergies : gaz, électricité, combustibles et carburant (+ 1,451 M€) ;
- les subventions de fonctionnement versées (+ 0,675 M€) ;
- les dépenses de taxes foncières (+ 0,179 M€) ;
- le remboursement des frais à Orléans Métropole au titre de la mutualisation des communes des biens partagés (+ 0,136 M€) ;
- le coût de la restauration scolaire (+ 0,112 M€).

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie notamment au CCAS, ainsi qu'aux clubs et associations soutenus financièrement par la Mairie représentent un montant total de 21,037 M€ en baisse apparente de 0,519 M€. A périmètre constant, en isolant la subvention versée à l'association Anim'Orléans suite à la reprise en régie de la gestion de l'animation sociale et le Festival de Loire, les subventions sont en hausse de 0,675 M€ (+3,5%).

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2022	2023	Evol° 23/22
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 743	8 943	200
Subv. de fonct. C.C.A.S - Reussite éducative	48	-	- 48
Subv. Équilibre budget annexe activités spécifiques	224	213	- 11
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	9 015	9 156	140
Subv. fonct autres organismes privés	12 541	11 882	- 659
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	12 541	11 882	- 659
TOTAL Subventions de fonctionnement	21 556	21 037	- 519
Retraitements	2 429	1 235	- 1 194
Subvention Festival de Loire	9	25	16
Subvention association Anim'Orléans (6 mois en 2023)	2 420	1 210	- 1 210
TOTAL Subventions de fonctionnement - périmètre constant	19 127	19 802	675

Cette évolution s'explique principalement par :

- La subvention complémentaire versée au CCAS pour + 0,200 M€ ;
- La subvention versée à la SASP USO Football suite à son retour dans le périmètre de compétence de la ville d'Orléans, le club évoluant désormais au 3^{ème} échelon national (+ 0,200 M€) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire au profit d'ECO VOLLEY dans le cadre d'une avance (0,130 M€) ;
- les subventions versées aux étudiants en médecine dans le cadre du protocole d'accord signé avec la faculté de médecine de Zagreb (+ 0,067 M€).

Organismes bénéficiant en 2023 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € :

Organisme	Montant 2023
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL	8,943 M€
SCENE NATIONALE ORLEANS	1,747 M€
ANIM'ORLEANS	1,210 M€
ANTIROUILLE	0,597 M€
ORLEANS CONCERTS	0,360 M€
USO LOIRET JUDO JUJITSU	0,347 M€
OGECE STE CROIX STE EUVERTE	0,309 M€
ETUDIANT CLUB ORLEANS VOLLEY	0,295 M€
OGECE SAINT MARCEAU ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	0,275 M€
ESCALE	0,239 M€
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D ORLEANS	0,230 M€
MUNICIPALE ORLEANS GYMNASTIQUE SOC	0,225 M€
OGECE SAINT CHARLES	0,210 M€
OGECE SAINT PAUL BOURDON BLANC	0,188 M€
OGECE SAINT MARC SAINT AIGNAN ECOLE ET COLLEGE	0,176 M€
RUGBY CLUB ORLEANS RCO	0,175 M€
CERCLE D ESCRIME ORLEANAIS	0,169 M€
COOP SAINT VINCENT PRIM ET MATER	0,154 M€
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	0,150 M€
ASSO SPORTIVE DES PTT ORLEANS ASPTT	0,138 M€
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL OCI	0,120 M€
DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS AJLA	0,119 M€
LA VIE DEVANT SOI	0,100 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,100 M€
RELAIS ORLEANAIS (Investissement)	0,100 M€
DEFI - DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION	0,096 M€
MUSIQUE ET EQUILIBRE	0,087 M€
JAM JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	0,083 M€
CERCLE LAIQUE DES TOURELLES D ORLEANS BADMINTON EV	0,080 M€
ECO CJF ATHLETISME	0,075 M€
LE 108	0,075 M€
TOTAL	17,171 M€

3- La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La contribution de la Ville d'Orléans s'élève en 2023 à 0,761 M€ contre 0,907 M€ en 2022 soit une baisse de 0,146 M€.

4- Les autres charges de fonctionnement

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évol° 23/22
Charges financières	1,380	1,365	1,242	1,111	0,978	1,095	2,433	1,337
Charges exceptionnelles	1,066	0,044	0,086	0,026	0,080	0,082	0,085	0,004
Provisions*	0,134	0,043	0,131	0,170	0,285	0,083	0,467	0,384
TOTAL Autres charges de fonctionnement	2,581	1,452	1,459	1,306	1,342	1,260	2,985	1,725

➤ Les frais financiers :

La hausse des taux d'intérêt amorcée en 2022 a pesé sur les frais financiers 2023 qui s'établissent à 2,433 M€ en progression de 122 % (+ 1,337 M€).

Fin 2023, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 3,33%, contre 2,31 % en 2022, la dette est répartie à 48 % à taux fixe et 52 % à taux révisable.

➤ Les charges exceptionnelles / Provisions :

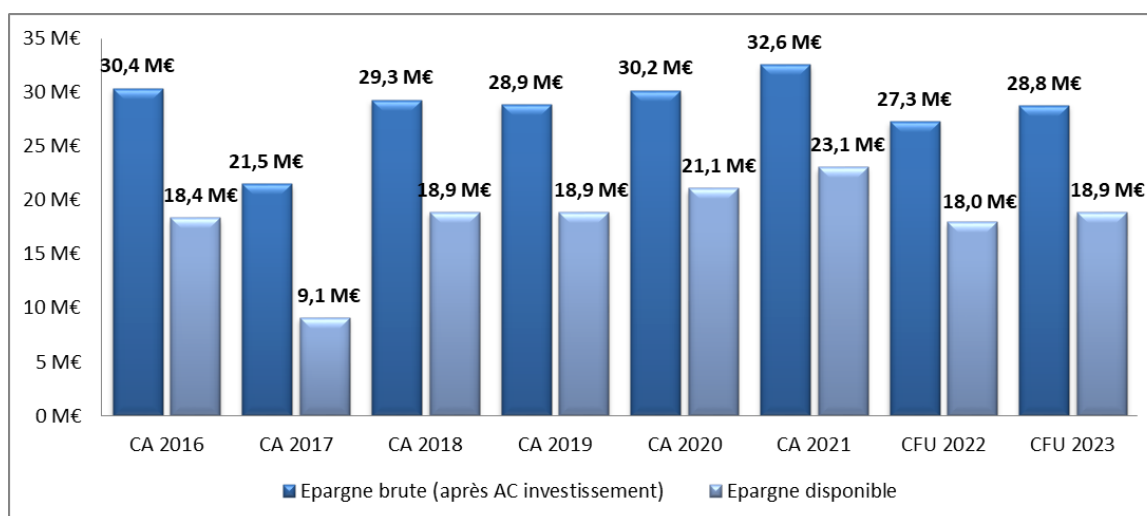
Les charges exceptionnelles sont stables (+ 0,004 M€) et correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

Le montant des provisions constatées en 2023 s'élève à 0,467 M€ contre 0,283 M€ en 2022.

III – L'autofinancement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Recettes courantes de fonctionnement	171,8	174,2	186,5
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	134,4	142,4	151,4
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	37,4	31,8	35,1
Charges exceptionnelles	0,4	0,2	0,6
Produits exceptionnels (hors cession)	0,1	0,3	0,3
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	37,1	32,0	34,8
Intérêts de la dette	1	1,1	2,4
Epargne brute / Autofinancement brut	36,2	30,9	32,4
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	32,6	27,3	28,8
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,5	9,3	9,8
Epargne disponible / Autofinancement net	23,1	18	18,9
Dépenses d'équipement (Hors PPP)	43,6	21,8	42,3

En 2023, l'épargne brute après attribution de compensation s'élève à 28,8 M€ et l'épargne disponible à 18,9 M€, en progression de 0,9 M€ par rapport à 2022.



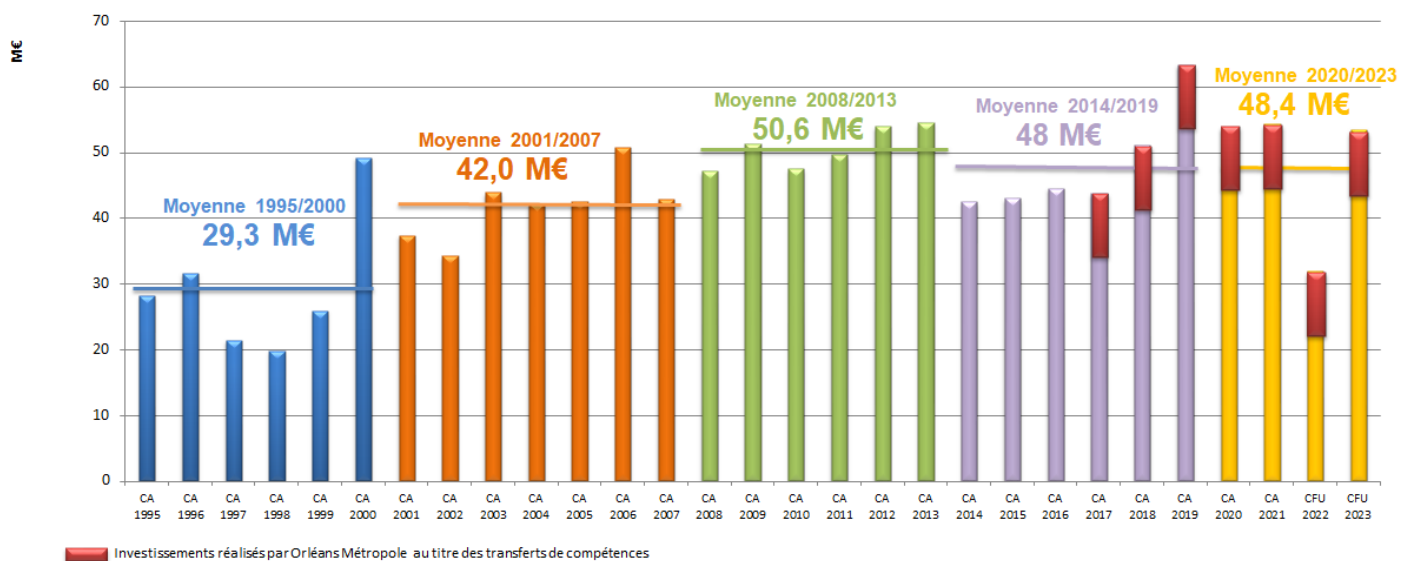
Au cours de l'année 2017, des transferts de compétences majeurs ont été mis en place, c'est pourquoi au regard des autres exercices, celui-ci fait apparaître des épargnes atypiques.

IV – Les dépenses d'investissement et leur financement

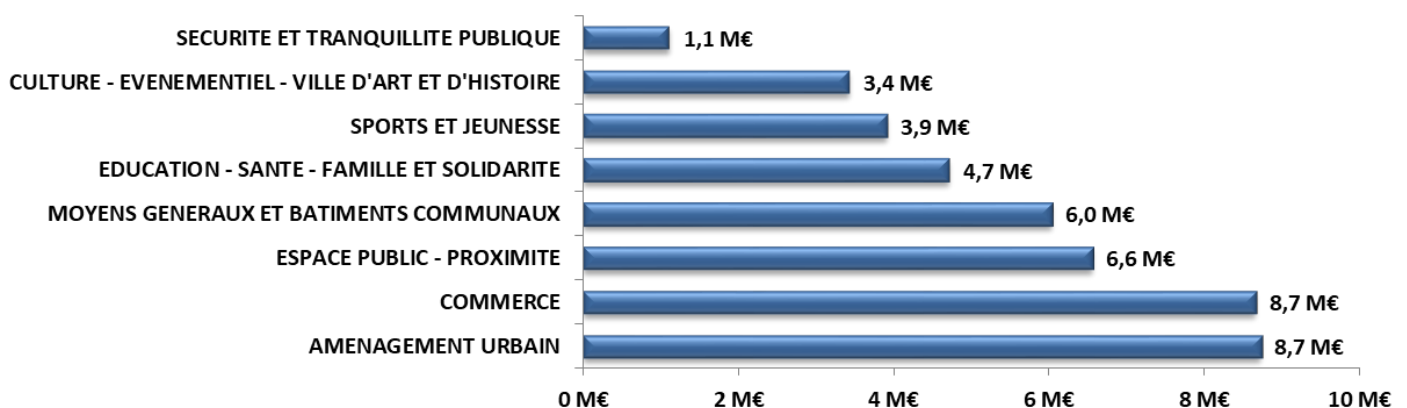
En 2023, la Mairie d'Orléans a réalisé 43,1 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) :

- 37,5 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 4,4 M€ de subventions d'équipement versées dont 1,4 M€ de fonds de concours à Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée ;
- 0,8 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal.

A ces investissements, il convient d'ajouter 9,2 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée (hors fonds de concours) ainsi que 1,1 M€ de participations financières et 0,1 M€ d'autres immobilisations financières soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 53,6 M€.

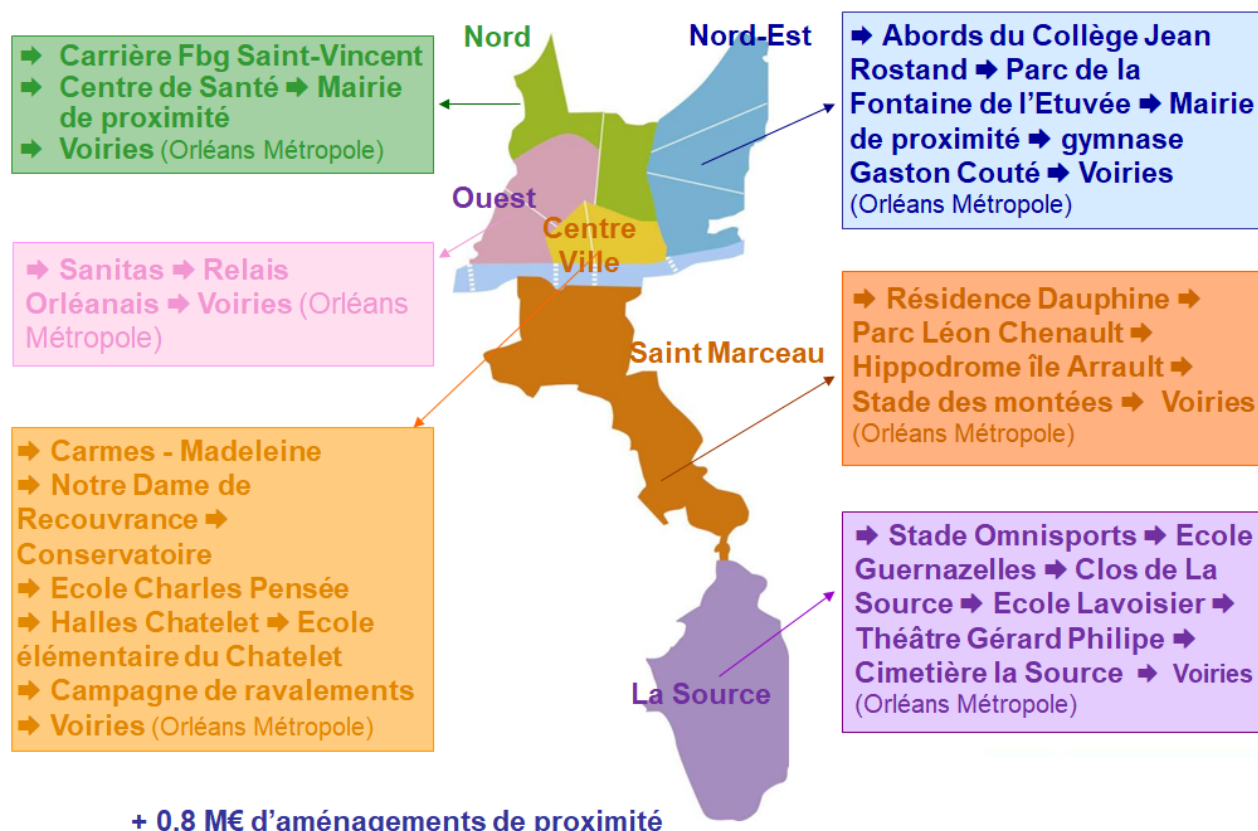


Répartition des 43,1 M€ de dépenses d'équipement



La liste détaillée des dépenses d'équipement figure en annexe du présent rapport

2023 : les principaux projets par quartier



➤ Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

En 2023, aucun emprunt n'a été souscrit, grâce, notamment à la bonne capacité d'autofinancement de la Ville étant également précisé que, par prudence et compte tenu de la volatilité des taux observée fin 2022, la Ville a anticipé le financement des reports 2023 en souscrivant un emprunt fin 2022 pour bénéficier de ses conditions avantageuses.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (41 %),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (6 %),
- les subventions (3 %),
- le produit des cessions (1 %).

Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Les subventions d'investissement perçues en 2023 s'élèvent à 0,988 M€. A ces subventions d'équipement, il convient d'ajouter 0,490 M€ au titre du remboursement par la Métropole des frais de gestion du forfait post stationnement.

Les subventions perçues en 2023 proviennent :

- de l'Etat (0,526 M€) avec notamment l'aménagement des cours d'écoles et les équipements scolaires (0,127 M€), les travaux de la carrière Saint Vincent (0,102 M€), de

l'investissement pour le MOBE (0,112 M€) ainsi que l'enrichissement et la restauration des collections (0,094 M€), la médiathèque (0,058 M€) ;

- de la Région Centre (0,048 M€) avec principalement l'enrichissement et la restauration des collections (0,039 M€) ;
- du Département du Loiret (0,018 M€) au titre des travaux de la mairie de proximité du quartier Saint Marceau ;
- du FEDER (0,297 M€) pour l'acquisition de matériels ;
- d'autres organismes (0,099 M€) avec essentiellement une participation pour les travaux du grand cimetière (0,097 M€).

Les autres recettes

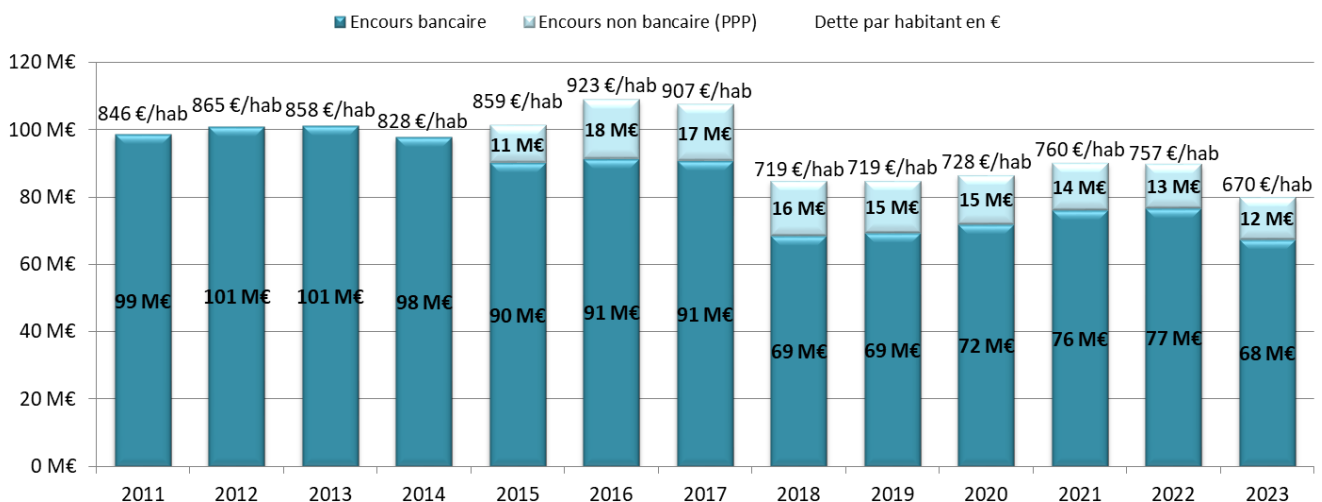
Le Fonds de Compensation de la TVA a représenté 2,115 M€.

La taxe d'aménagement local d'urbanisme s'est établie à 0,810 M€.

➤ La dette

Fin 2023, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 80 M€.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Dette bancaire au 31/12/N	68,7 M€	69,4 M€	72,0 M€	76,2 M€	76,7 M€	67,6 M€
Dette non bancaire PPP au 31/12/N	16,2 M€	15,4 M€	14,7 M€	14,0 M€	13,2 M€	12,4 M€
Encours de dette au 31/12/N	84,9 M€	84,9 M€	86,7 M€	90,2 M€	89,9 M€	80,0 M€
Dette par habitant en €	719 €	719 €	728 €	760 €	757 €	670 €
Dette par hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1 112 €	1 093 €	1 106 €	1 111 €	1 096	NC



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE (HORS PPP)

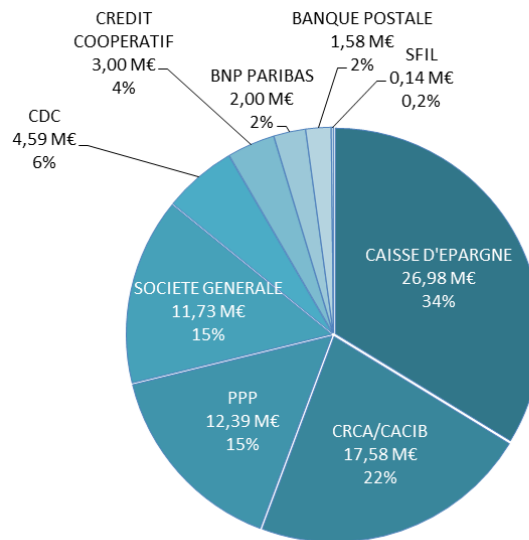
L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 67,6 M€ à fin 2023 en diminution de 9 M€ par rapport à 2022. Il est constitué de 47,9 % de prêts à taux fixe et de 52,1 % de prêts à taux variable.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2023, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint Marceau, s'élève à 12,4 M€, en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2022.

REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

A fin 2023, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit entre les partenaires financiers :



Typologie de la répartition de l'encours de dette

La Ville d'Orléans est faiblement endettée. Par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique. Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 100 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.

PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2023, la subvention d'équilibre s'élève à 0,213 M€.

Le résultat de l'exercice 2023 pour ce budget annexe s'établit à 0,091 M€ en fonctionnement et à 2,629 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

Annexe : Principaux investissements réalisés en 2023, par politique publique :

Libellé opération	Montant
RESERVES FONCIERES (dont acquisition Espace Saint Marc pour relog. Conservatoire)	5,011 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	1,200 M€
CARMES MADELEINE ZAC	0,800 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,793 M€
ARCHEOLOGIE	0,340 M€
PARC DE L'ETUVEE	0,220 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,128 M€
CLOS DE LA SOURCE	0,081 M€
PARTICIPATION AUX RESEAUX EDF	0,051 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,106 M€
AMENAGEMENT URBAIN	8,7 M€

Libellé opération	Montant
REQUALIFICATION HALLES CHATELET (dont acquisition Galeries Lafayette H)	8,231 M€
PREEMPTION 2 RUE DE LA REPUBLIQUE	0,199 M€
CENTRE COMMERCIAL MADELEINE RIVE LOIRE	0,170 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,060 M€
GALERIE MARCHANDE RIVE DE LOIRE	0,002 M€
COMMERCE	8,7 M€

Libellé opération	Montant
PARC DU SANITAS	1,284 M€
PERIL BOURGOGNE VOIRIE - SINISTRE	0,819 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,629 M€
TRAVAUX MAIRIE QUARTIER EST	0,563 M€
VOIRIE - RUE VAPEREAU - ORLEANS	0,504 M€
VOIRIE - RUE DE VAUCOULEURS - ORLEANS	0,271 M€
PLAN COMMUNAL DE SECOURS	0,260 M€
VOIRIE - RUE SAINT MARCEAU - ORLEANS	0,253 M€
SECURISATION PARC LEON CHENAULT	0,205 M€
ESPACE PUBLIC - AIRES DE JEUX - ENTRETIEN	0,178 M€
ENFOUISSEMENT RESEAUX BRISE PAIN/CHASSEUR	0,172 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,142 M€
FLEURISSEMENT	0,140 M€
ACQUISITION VEHICULES METIERS	0,120 M€
ENFOUISSEMENT RUE DES FUSILLES 1940 1944	0,110 M€
CARRIERE FAUBOURG SAINT VINCENT	0,110 M€
ARBRES VILLE D'ORLEANS	0,107 M€
DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,692 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	6,6 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	1,061 M€
GRAND CIMETIERE ORLEANS	0,682 M€
CARNET SANTE BATIMENTS	0,588 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,562 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,446 M€
TRAVAUX ECONOMIES ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	0,422 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,210 M€
TELEPHONIE FIXE ET MOBILE	0,201 M€
AMENAGEMENT CIMETIERES	0,174 M€
RENOVATIONS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX - RH	0,166 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,147 M€
TRAVAUX MAIRIE NORD MERMOZ	0,145 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,144 M€
REHABILITATION COLLEGE J. ROSTAND NECOTIN CHATELET	0,137 M€
MATERIEL CIMETIERES	0,127 M€
RENOVATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	0,107 M€
DIVERS MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	0,717 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	6,0 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEGRE	0,779 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE	0,642 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,528 M€
AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX HYGIENE SECURITE	0,480 M€
CENTRE DE SANTE	0,294 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BATIMENTS PUBLICS	0,242 M€
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE CHATELET	0,222 M€
ECOLE GUERNAZELLES - MENUISERIE	0,135 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,134 M€
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE RENE GUY CADOU - COUVERTURE	0,125 M€
TOITURE ECOLE PASTEUR	0,116 M€
TOITURE ECOLE LAVOISIER	0,113 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,102 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,100 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE - AMENAGEMENT LOCAUX SCOLAIRES	0,097 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,093 M€
EDU- RENOVATION ECOLE CHARLES PENSEE	0,085 M€
NUM - VILLE INTELLIGENTE	0,078 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,056 M€
DELAISSE CENTRE D'INNOVATION	0,051 M€
DIVERS EDUCATION - SANTE - FAMILLE ET SOLIDARITE	0,237 M€
EDUCATION - SANTE - FAMILLE ET SOLIDARITE	4,7 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS - BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,725 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENTS	0,554 M€
PARC DES SPORTS DES MONTEES	0,550 M€
RENOVATION GYMNASSE GASTON COUTE	0,297 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,277 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,255 M€
REMISE EN ETAT ESPACES EXTERIEURS DES INSTALLATIONS	0,250 M€
HIPPODROME ILE ARRAULT	0,243 M€
STADE OMNISPORTS - TERRAIN D'ENTRAINEMENT	0,216 M€
ANIMORLEANS REGIE	0,122 M€
EQUIPEMENTS CLUBS SPORTIFS	0,105 M€
TERRAINS DE SPORTS DE PROXIMITE	0,081 M€
EQUIPEMENT ANIMORLEANS	0,050 M€
DIVERS SPORTS ET JEUNESSE	0,187 M€
SPORTS ET JEUNESSE	3,9 M€

Libellé opération	Montant
VIDEOPROJECTION PERENNE	0,389 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUES	0,361 M€
GROSSES REPARATIONS - DIVERS BATIMENTS CULTURELS	0,278 M€
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	0,264 M€
TRAVAUX THEATRE GERARD PHILIPPE - MENUISERIE	0,249 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,244 M€
PARC PASTEUR - ŒUVRE JEAN ZAY	0,234 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEE	0,138 M€
RESTRUCTURATION ET EXTENSION CONSERVATOIRE	0,136 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,103 M€
EQUIPEMENT THEATRE GERARD PHILIPPE	0,099 M€
SMAC - ETUDES	0,098 M€
MOBE - INVESTISSEMENT COURANT	0,081 M€
FETES DE JEANNE D ARC 20XX	0,079 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,073 M€
CONSERVATOIRE	0,062 M€
RESTRUCTUR BEFFROI ET SALOIRE CRENEAU	0,059 M€
CARRE ST VINCENT - RENOUVELLEMENT MATERIEL ET MOBILIER	0,057 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,051 M€
DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,371 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	3,4 M€

Libellé opération	Montant
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	0,496 M€
VIDEO PROTECTION	0,277 M€
PARC AUTO SECURITE TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,227 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,040 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,038 M€
RELOCALISATION POLICE	0,015 M€
RENOUVELLEMENT RADIOTELEPHONE	0,014 M€
SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE	1,1 M€

TOTAL GENERAL	43,1 M€
----------------------	----------------